

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique
Jeudi 23 avril 2026

- *Des comptes financiers antérieurs de bonnes qualités*
- *Un budget maîtrisé assurant un investissement, malgré les contraintes, pour le développement de la Ville*
- *Un budget tenant compte de toutes les demandes de notre population et de ses besoins, sans emprunt, avec une discrète augmentation de la taxe foncière après 34 ans de stabilité (et 3 baisses)*

SOMMAIRE

I – Approbation des Procès-Verbaux des Séances du 25 février 2026 et du 22 mars 2026	5
II – Finances M57 / Adoption du Règlement Budgétaire et Financier	6
III – Compte financiers Uniques 2025 / SPIC Energies Renouvelables et Commune	7
1) Compte Financier Unique 2025 SPIC Energies Renouvelables	7
2) Compte Financier Unique 2025 de la Commune	10
IV – Budget Primitif 2026 du SPIC Energies Renouvelables	15
V – Budget Primitif 2026 de la commune et délibérations annexes	17
1) Section de fonctionnement	20
2) Section d'investissement	26
VI – Règlement Intérieur	33
VII – Ressources Humaines	34
1) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze	34
2) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze	34
3) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze	35
4) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au plan d'eau de Chambaud	35

5) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux Services Techniques	36
6) Création d'un emploi permanent fonctionnaires et agents contractuels au 1er juin 2026 aux Services Techniques	36
VIII – Questions diverses	38
1) Constitution de la Commission Communale des Impôts directs	38
2) Marché public : Travaux de voirie communale / Accord cadre mono attributaire à bons de commande d'une durée d'un an reconductibles 3 fois	39
3) Marché public d'assurances	39
IX – Communications de M. Le Maire	41

SÉANCE du 23 avril 2026

Date de la convocation : 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 23

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme PINET Monique M. MAISONNIAC Noël, Mme SECCO Brigitte, M. ARNAUD Mickaël, Mme CHANEAC Brigitte, M. PERRIN Roger, Mme CLAUZIER Karine, Mme SORIA Lucile, M. VIOUJARD Christophe, Mme ARNAUD Valérie, M. CROS Pierre, Mme LABAUNE Sophie, M. NARBOT Gilles, Mme AUBERT Yolande, M. RICHARD Frédéric, M. SANIEL Jean-Paul, Mme ALINQUANT Brigitte, M. MARION Jean François, Mme PHILIBERT Simone, M. FERRAND Olivier.

Procurations :

Mme LOUIS Sandra à Mme CHANEAC Brigitte.

Le *quorum* est atteint.

Secrétaire de séance : M. MAISONNIAC Noël

Assistaient également à la séance :

- Sylvie LAVIS, Directrice Générale des Services
- Christophe CHAMBON, Directeur des Services Techniques

Monsieur le Maire remercie les membres présents à cette première séance du Conseil Municipal de la mandature, dédié au vote du budget. La situation financière des collectivités territoriales se complexifie de plus en plus, à cause des réglementations de l'Etat.

Il indique qu'il était au conseil de surveillance à l'hôpital ce jour. Ce dernier rencontre également des difficultés financières pour établir son budget : Le Chapitre du personnel (012) ne cesse de croître, aussi, au détriment des investissements (à cause des directives gouvernementales).

I – Approbation des Procès-Verbaux des Séances du 25 février 2026 et du 22 mars 2026

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 25 février 2026, par **23 voix** pour.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 22 mars 2026, par **23 voix** pour.



II – Finances M57 / Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Monsieur le Maire invite la Directrice Générale des Services à développer ce point.

Madame Sylvie LAVIS indique que le projet de règlement était annexé à la convocation.

Madame Sylvie LAVIS rappelle que la Commune a délibéré en février 2020 pour la mise en place du Compte Financier Unique et de la Nomenclature M 57, pour le budget communal.

Madame Sylvie LAVIS ajoute que la Ville a été « *commune expérimentale* » pour la nomenclature M57 et a vécu des moments particuliers, seule face aux problèmes rencontrés. Le conseil municipal a dû délibérer, à ce moment-là, afin que la collectivité adopte un règlement budgétaire et financier alors qu'aujourd'hui, il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Ce règlement, ayant été approuvé par un précédent conseil, doit l'être pour chaque mandature même si la commune a une population inférieure à 3500 habitants.

Madame Sylvie LAVIS affirme que le règlement reste un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité. Il est propre à chaque entité.

Madame Sylvie LAVIS précise que le règlement doit être voté avant toute décision financière et budgétaire par la nouvelle équipe municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier joint,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.



III – Comptes financiers Uniques 2025 / SPIC Energies Renouvelables et Commune

Monsieur le Maire invite l'Adjoint aux Finances et la Directrice Générale des Services à développer et commenter les comptes financiers uniques 2025 du SPIC et de la commune.

Monsieur Antony CHEYTION explique : « d'habitude, les CFU sont votés en février mais cette année la DGFIP a subi une panne technique paralysante sur le logiciel HELIOS qui a duré plusieurs semaines. La commune avait validé les chiffres mais le SGC ne pouvait pas valider le CFU définitif ».

1) Compte Financier Unique 2026 SPIC Energies Renouvelables (C.F.U)

Monsieur Antony CHEYTION projette les tableaux et graphiques correspondants du SPIC et communique les différents résultats 2025 par section.

a) Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les frais d'assurance et les amortissements.

- En 2025, Le montant des dépenses totales de fonctionnement a représenté un montant total de 1 973.48€.
- La recette de fonctionnement correspond uniquement à la revente d'électricité à EDF effectuée en 2025, soit un montant total de 2 002.15 €.
- L'excédent de fonctionnement s'élève à 6 328.20€ en 2025.

b) Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets du SPIC à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SPIC regroupe :

En dépense : L'unique dépense d'investissement correspond au remboursement de l'avance à la commune soit **1 165.00 €**.

En recette : seul le montant des amortissements apparaît, soit **1 077.25 €**

L'excédent d'investissement s'élève à **3 632.25€** mais, rien n'est affecté au compte 1068 pour ce budget excédentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,
ADOpte l'affectation du résultat telle qu'elle figure dans le tableau ci-annexé,
AUTORISE son Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente.

☞ Voir annexes ci-après



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal						
Investissement						
Fonctionnement						
TOTAL I						
II - Budgets des services à caractère administratif						
TOTAL II						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
ENERGIES LE CHEYLARD						
Investissement	3 720,00		-87,75		3 632,25	
Fonctionnement	6 299,53		28,67		6 328,20	
Sous-Total	10 019,53		-59,08		9 960,45	
TOTAL III	10 019,53		-59,08		9 960,45	
TOTAL I + II + III	10 019,53		-59,08		9 960,45	

SPIC Energies Renouvelables
COMPTE FINANCIER UNIQUE
ANNEE 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 299,53		3 720,00		10 019,53
Opérations de la Gestion	1 973,48	2 002,15	1 165,00	1 077,25	3 138,48	3 079,40
TOTAL	1 973,48	8 301,68	1 165,00	4 797,25	3 138,48	13 098,93
Résultat de Clôture		6 328,20		3 632,25		9 960,45

Reste réaliser en dépenses d'investissements
reste réaliser en recettes d'investissements

Résultat de clôture d'investissement consolidé

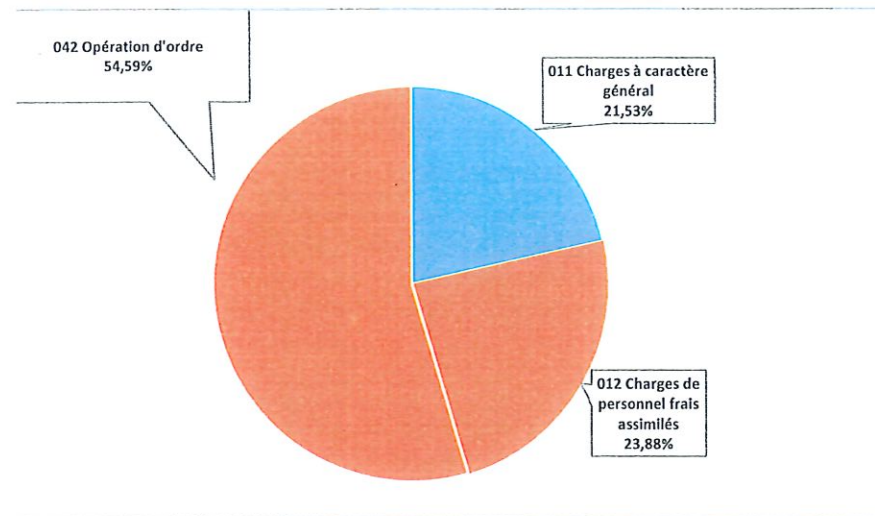
3 632,25

Affectation au compte 10680
Affectation au compte 002

6 328,20

Section de fonctionnement - SPIC CFU 2025

Dépenses

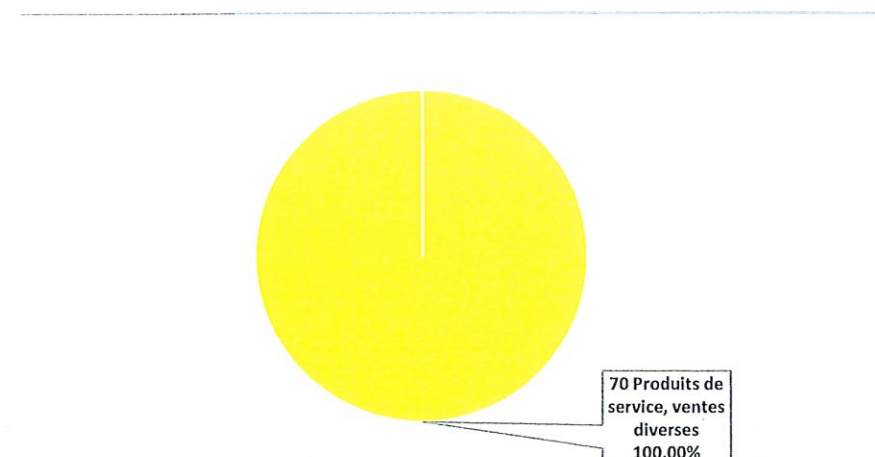


Montants

011 Charges à caractère général	424,93 €
012 Charges de Personnel et frais assimilés	471,30 €
042 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 973,48 €

Section de fonctionnement - SPIC CFU 2025

RECETTES

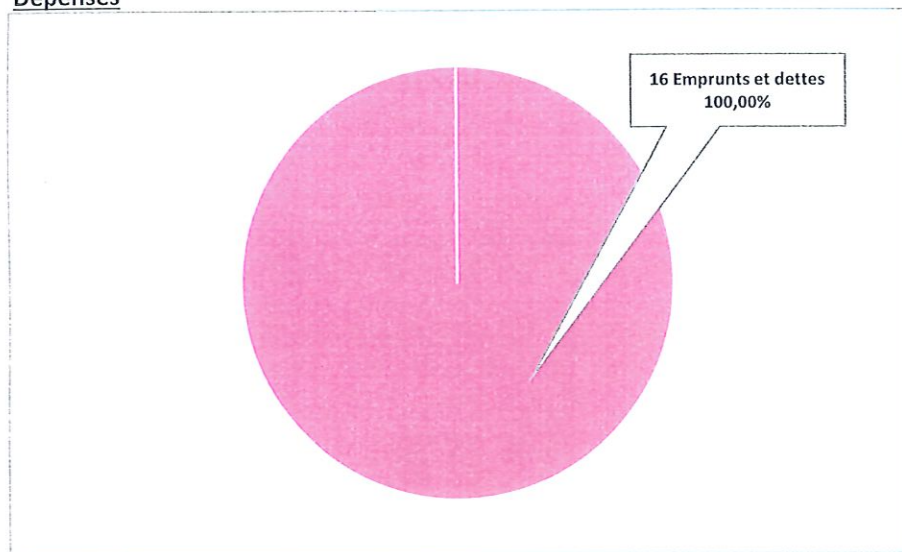


Montants

70 Produits de service, ventes diverses	2 002,15 €
TOTAL :	2 002,15 €

Section d'investissement - SPIC CFU 2025

Dépenses

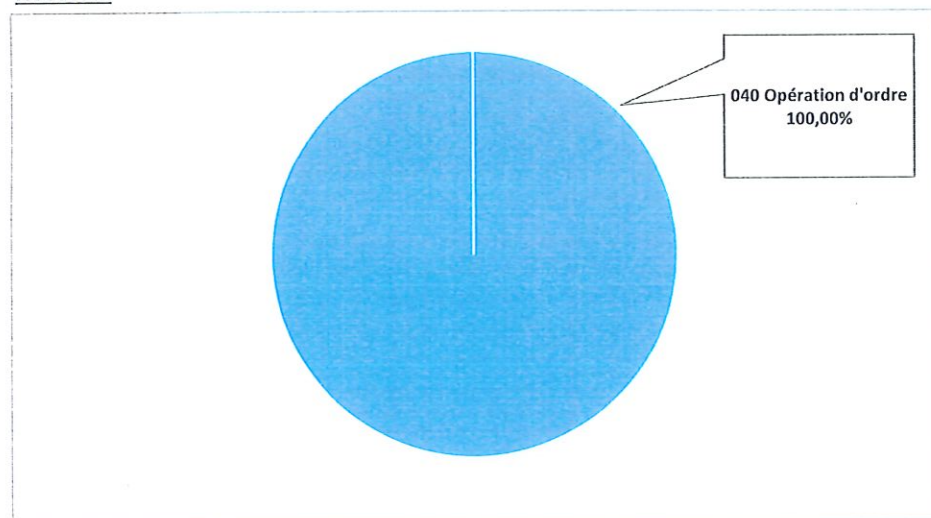


Montants

16 Emprunts et dettes	1 165,00 €
TOTAL :	1 165,00 €

Section d'investissement - SPIC CFU 2025

Recettes



Montants

040 Opération d'ordre	1 077,25 €
TOTAL :	1 077,25 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

SPIC Energies Renouvelables

l'Affectation des résultats de l'exercice 2025 :

La section de *fonctionnement* enregistre un *excédent* cumulé de : **6 328.20 €**

La section d'*investissement* enregistre un *excédent* cumulé de : 3 632.25 €

Restes à réaliser en section d'investissement, au 31/12/2025

(dépenses et recettes engagées, non réalisées)

- Dépenses : 0.00 €

- Recettes : 0.00 €

Résultat de clôture d'investissement consolidé : + 3 632.25 €

CP affectation proposée de l'excédent cumulé de fonctionnement :

Compte 1068 (« excédent de fonctionnement capitalisé ») : 0.00 €

Compte 002 (« excédent de fonctionnement reporté ») : 6 328.20 €

Soit, TOTAL : **6 328.20 €**

L'affectation des résultats est adoptée, à 22 voix pour.

2) Compte Financier Unique 2025 de la Commune

Monsieur Antony CHEYTION projette et commente les tableaux et graphiques correspondants.

Monsieur Antony CHEYTION détaille les chapitres en dépenses de la section de fonctionnement.

Le montant des **charges à caractère général (chapitre 011)** s'est élevé à **1 142 647.05 €** soit **33.65%** des dépenses totales, une baisse de **25 294.54€** par rapport à 2024.

Le montant des **charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)** s'est élevé à **1 379 948.98 €** soit **40.64%** des dépenses totales et une hausse de **58 321.82 €** par rapport à l'année 2024. Ce montant se justifie par de nombreux arrêts maladie (mi-temps thérapeutique, longue maladie...) à remplacer notamment à l'école primaire et aux Services Techniques, augmentation de l'Assurance du Personnel et de certaines cotisations (CNRACL...).

Les **autres charges courantes (chapitre 65)** se sont élevées à **313 311.88 €** soit **9.23%** des dépenses totales soit une baisse de **30 334.80 €** par rapport à 2024.

Les **charges financières** ont représenté **106 595.35 €**, soit **3.14%** des dépenses totales ; une augmentation de **28 323.04 €** par rapport à 2024 justifiée par un nouvel emprunt pour la fiducie relative à un habitat mixte.

Le **Chapitre 042** (Opérations d'ordre correspondant aux amortissements) s'est élevé à **417 581.17€** soit **12.30%** des dépenses totales.

Monsieur Antony CHEYTION indique que le montant des dépenses totales de fonctionnement a été égal à **3 395 539.43€**.

Monsieur Antony CHEYTION expose les différentes recettes de fonctionnement :

Les **impôts et taxes (chapitre 73)** ont représenté une recette de **747 898.24 €** soit **20.56%** des recettes totales.

La **fiscalité locale (chapitre 731)** s'est élevée à **1 536 973.93 €** soit **42.26%** des recettes totales et soit une hausse de **24 787.93 €** par rapport à l'an dernier.

Les **dotations (chapitre 74)** de l'Etat ou autres organismes se sont élevées à **847 573.21 €** soit **23.30%** des recettes totales.

Les **autres produits de service et ventes directes (chapitre 75)** ont représenté une recette de **112 956.60 €** soit **3.11%** des recettes réelles, soit une baisse de **19 179.50 €** par rapport à 2024.

Les recettes totales de fonctionnement pour l'année 2025 se sont élevées à **3 637 183.52 €**.

Monsieur Antony CHEYTION montre que la Ville a eu un excédent en fonctionnement de **1 226 628.95€** (excellent résultat) sur l'exercice 2025.

Monsieur Antony CHEYTION décrit la section d'investissement et affirme que la commune réalise, chaque année, d'importants investissements.

Les dépenses d'investissement totales se sont élevées à **2 741 952.82 €** dont **372 015.33 €** pour les remboursements des emprunts. Ces derniers ont représenté **13.57%** des dépenses totales.

Les immobilisations en cours (chapitre 23) ont représenté **1 078 898.81 €** soit **39.35%** des dépenses totales, justifiées notamment des aménagements au site de la Chèze, construction d'un boulodrome, réhabilitation de l'ancienne Gare...

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) se sont élevées à **271 261.79 €** soit **9.89%** des dépenses totales.

Les autres immobilisations financières (chapitre 27) s'élèvent à **800 000 €**, versés au Fiduciaire en charge du projet d'habitat mixte.

Monsieur Antony CHEYTION souligne que la commune a beaucoup investi l'an dernier car les Elus voulaient terminer les projets inscrits dans la profession de foi de la mandature. Le déficit reporté de 2024 n'était que de **164 362.74€** alors qu'en 2026, il représente **817 670.78€**.

Monsieur Antony CHEYTION assure que les recettes d'investissement correspondent essentiellement aux dotations, aux amortissements et à l'emprunt.

Les recettes totales d'investissement se sont élevées à **2 088 644.78 €** dont **800 000 €** d'emprunt et **417 581.17€** d'amortissements.

Les subventions d'investissement (compte 13) ont représenté un montant de **132 593 €** (subventions versées par la Région Auvergne Rhône Alpes et le Centre Communal d'Action Sociale du Cheylard).

Les dotations (compte 10) se sont élevées à **725 354.62 €** grâce à la part du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Monsieur Antony CHEYTION précise que les restes à réaliser (dépenses et recettes) doivent être pris en compte pour l'affectation du résultat. Un reste à réaliser (RAR) par définition, est un devis, contrat ou marché signé et engagé l'année N mais qui sera payé en N+1. Quant aux recettes, elles doivent être impérativement notifiées en année N et versées en N+1.

Monsieur Antony CHEYTION déroule le PowerPoint montrant les résultats budgétaires sur les six dernières années.

Monsieur Antony CHEYTION mentionne que la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) continue de diminuer, - **12 109 €** en 2025, soit un montant de **199 954 € (212 063 € en 2024)**.

Monsieur Antony CHEYTION déclare que les ressources fiscales ont représenté **62,82%** dont **42.86%** correspondant aux impôts locaux. Les dotations et DGF ont représenté **23.30%** des produits réels (**21.79%** en 2024).

Les autres produits ont représenté **9.50%** (**8.25%** en 2024).

Monsieur Antony CHEYTION souligne que les charges de fonctionnement ont sensiblement augmenté en 2025 particulièrement les charges du Personnel et les charges financières.

Monsieur le Maire signale que le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas évolué depuis 33 ans, au Cheylard.

Monsieur Antony CHEYTION confie : « la capacité d'autofinancement brute (CAF) a légèrement diminué passant de **684 217€** à **643 646 €**. La CAF brute par habitant s'élève à **216€**. Quant à la

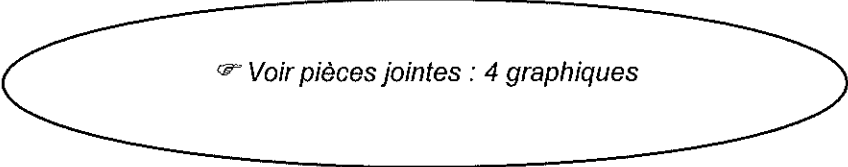
CAF nette, soit CAF brute – capital des emprunts, elle représente environ **300 000€** en 2025. Aujourd'hui, de nombreuses collectivités ont une CAF nette négative ».

Monsieur Antony CHEYTION annonce : « l'endettement de la commune (**1068€/hab**) reste supérieur à la moyenne nationale car la ville a anticipé plusieurs emprunts, pour ses investissements mais Le Cheylard est chef-lieu avec des charges de centralité non négligeables. Le Cheylard polarise l'espace et fait face à des charges qu'une commune de taille similaire mais englobée dans l'aire d'influence d'une ville plus grande n'aurait pas à assumer »

Monsieur Antony CHEYTION termine le PowerPoint en évoquant les divers investissements réalisés les six dernières années dont le cumul des travaux est égal à **5 758 943€**.

Monsieur Antony CHEYTION signale : « sur l'affectation du résultat du CFU commune, un montant de **665 820.78€** est prévu au compte 1068. Ce montant correspond à une recette d'investissement que nous retrouverons sur le Budget primitif 2026.

Deux emprunts arrivent à échéance en 2027, un de **975 000€**, un de **500 000€**. Les ratios vont donc mécaniquement s'améliorer. La vitesse de désendettement (encours de la dette / épargne brute) pour Le Cheylard est de 6 ans, c'est une bonne moyenne ».



☞ Voir pièces jointes : 4 graphiques

Les questions et les interventions sur les Comptes financiers uniques étant terminées, conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la séance, pour le vote de ces deux comptes.

Monsieur Antony CHEYTION, Premier Adjoint, invite les membres de l'assemblée délibérante, à procéder aux votes des deux comptes financiers uniques qui viennent d'être présentés.

Le Compte Financier Unique 2025 du SPIC Energies Renouvelables, réalisé par l'Ordonnateur et le Trésorier Municipal est adopté, à 22 voix pour.

Le Compte Financier Unique 2025 de la Commune, réalisé par l'Ordonnateur et le Trésorier Municipal est adopté, à 22 voix pour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,

ADOpte l'affectation du résultat du Budget Général telle qu'elle figure dans le tableau ci-annexé,
AUTORISE son Maire à signer toutes les pièces se rapportant à la présente.

Monsieur Le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa confiance.

☞ Voir annexes ci-après

☞ Voir PowerPoint ci-joint



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé		
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 182 502,74	3 474 699,00	6 657 201,74	
	Recettes réalisées (1)	B	2 088 644,78	3 637 183,52	5 725 828,30	
	Restes à réaliser	C	167 000,00	0,00	167 000,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 018 140,00	4 499 663,86	7 517 823,86	
	Dépenses réalisées (1)	E	2 741 952,82	3 395 539,43	6 137 492,25	
	Restes à réaliser	F	15 150,00	0,00	15 150,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-653 308,04	241 644,09	-411 663,95	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-164 362,74	1 024 984,86	860 622,12	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-817 670,78	1 266 628,95	448 958,17	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	151 850,00	0,00	151 850,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-665 820,78	1 266 628,95	600 808,17	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

COMMUNE LE CHEYLARD
COMPTES FINANCIERS UNIS
ANNEE 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent	Depenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 024 984,86	164 362,74			860 622,12
Opérations de la Gestion	3 395 539,43	3 637 183,52	2 741 952,82	2 088 644,78	6 137 492,25	5 725 828,30
TOTAL	3 395 539,43	4 662 168,38	2 906 315,56	2 088 644,78	6 137 492,25	6 586 450,42 €
Résultat de Clôture		1 266 628,95	817 670,78			448 958,17

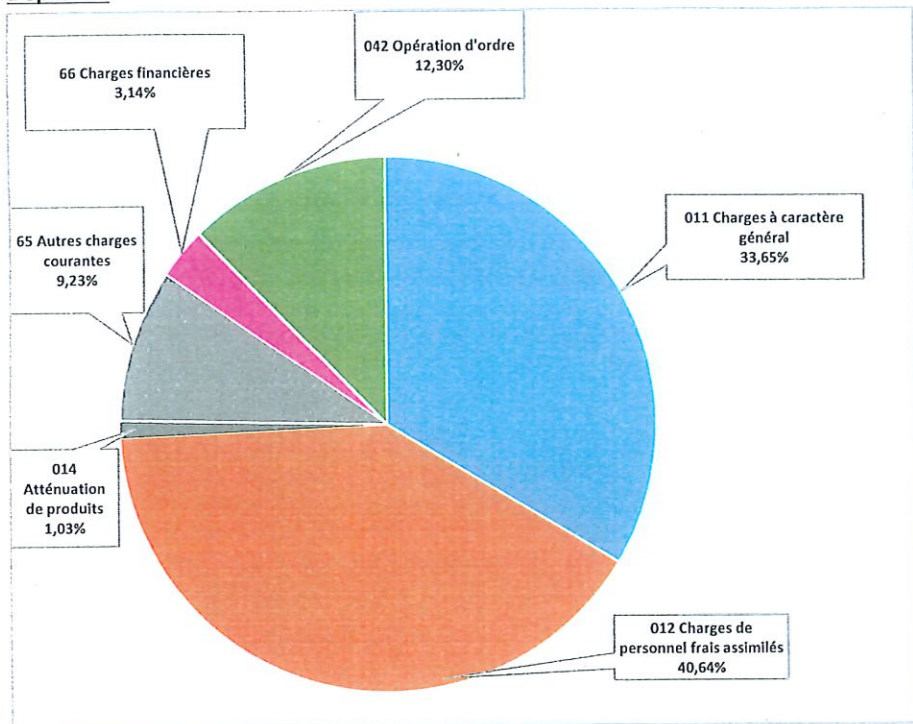
Reste à réaliser en dépenses d'investissements 15 150,00
reste à réaliser en recettes d'investissements 167 000,00

Résultat de clôture d'investissement consolidé -665 820,78

Affectation au compte 1068 665 820,78
Affectation au compte 002 600 808,17

Section de Fonctionnement CFU 2025

Dépenses

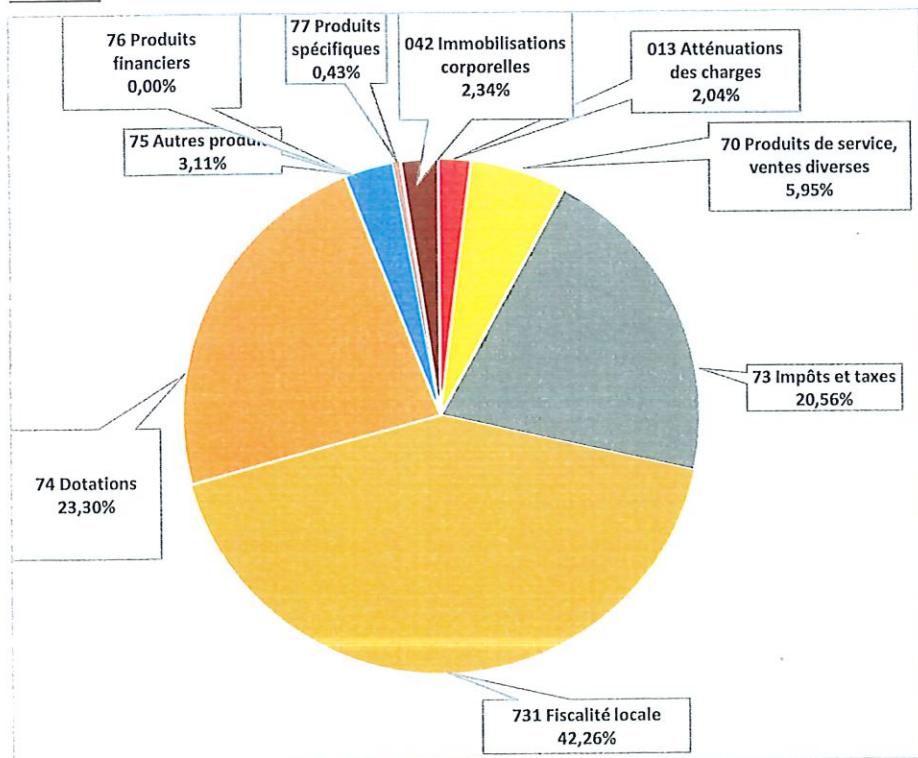


Montants

011 Charges à caractère général	1 142 647,05 €
012 Charges de personnel frais assimilés	1 379 948,98 €
014 Atténuation de produits	34 955,00 €
65 Autres charges courantes	313 311,88 €
66 Charges financières	106 595,35 €
042 Opération d'ordre	417 581,17 €
68 Dotations provisions et dépréciations	500,00 €
TOTAL :	3 395 539,43 €

Section de fonctionnement - CFU 2025

Recettes

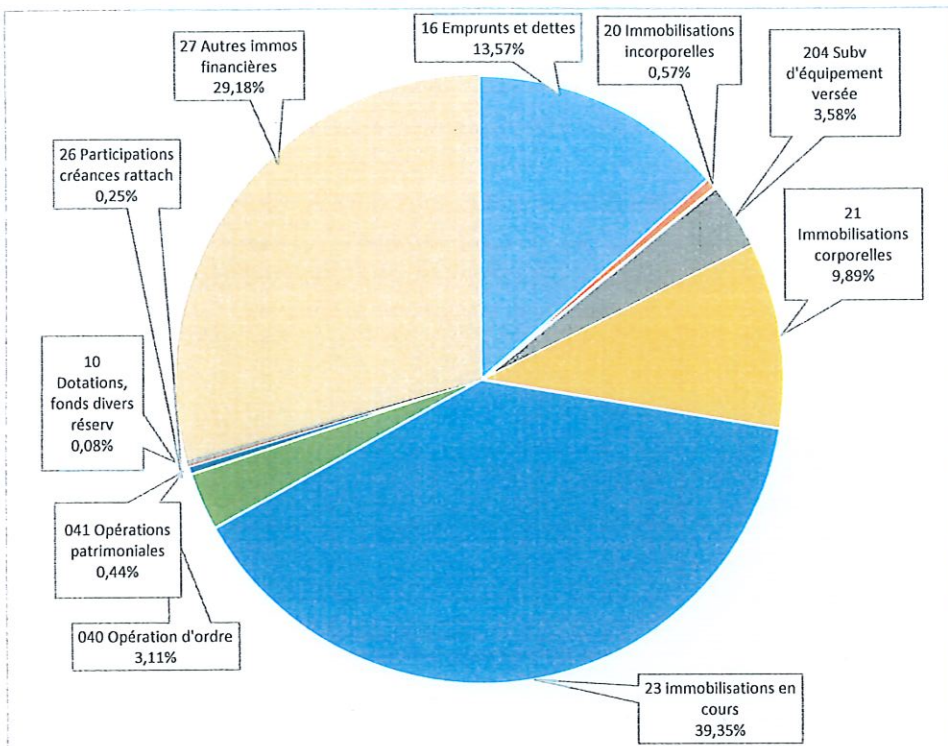


Montants

013 Atténuations des charges	74 224,19 €
70 Produits de service, ventes diverses	216 533,92 €
73 Impôts et taxes	747 898,24 €
731 Fiscalité locale	1 536 973,93 €
74 Dotations	847 573,21 €
75 Autres produits	112 956,60 €
76 Produits financiers	55,08 €
77 Produits spécifiques	15 818,40 €
042 Immobilisations corporelles	85 149,95 €
TOTAL :	3 637 183,52 €

Section d'investissement - CFU 2025

Dépenses

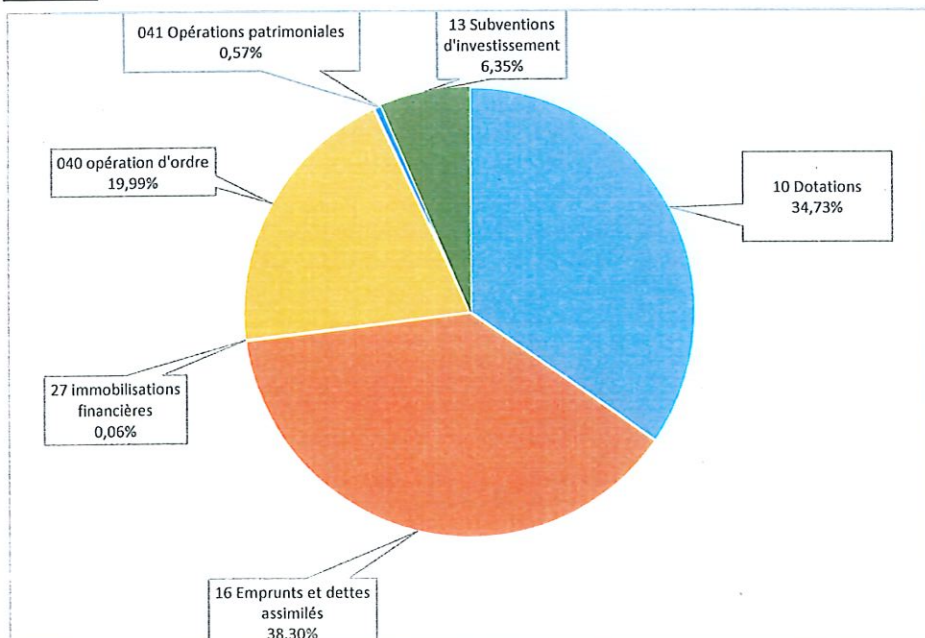


Montants

16 Emprunts et dettes	372 015,33 €
20 Immobilisations incorporelles	15 703,44 €
21 Immobilisations corporelles	271 261,79 €
23 immobilisations en cours	1 078 898,81 €
204 Subv d'équipement versée	98 052,09 €
040 opération d'ordre	85 149,95 €
041 Opérations patrimoniales	11 950,99 €
10 Dotations, fonds divers réserves	2 120,42 €
26 Participations créances rattachées	6 800,00 €
27 Autres immobilisations financières	800 000,00 €
TOTAL :	2 741 952,82 €

Section d'investissement - CFU 2025

Recettes



Montants

10 Dotations	725 354,62 €
16 Emprunts et dettes assimilés	800 000,00 €
23 Immobilisations en cours	1 165,00 €
040 Opération d'ordre	417 581,17 €
041 Opérations patrimoniales	11 950,99 €
13 Subventions d'investissement	132 593,00 €
TOTAL :	2 088 644,78 €

Compte Financier Unique 2025

L'Affectation des résultats de l'exercice 2025 :

La section de *fonctionnement* enregistre un *excédent* cumulé de : **1 266 628.95 €**

La section d'*investissement* enregistre un *déficit* cumulé de : - 817 670.78 €

Restes à réaliser en section d'investissement, au 31/12/2025

(dépenses et recettes engagées, non réalisées)

- Dépenses : 15 150.00 €

- Recettes : 167 000.00 €

Résultat de clôture d'investissement consolidé : - 665 820.78 €

☞ affectation proposée de l'excédent cumulé de fonctionnement :

Compte 1068 (« excédent de fonctionnement capitalisé ») : **665 820.78 €**

Compte 002 (« excédent de fonctionnement reporté ») : **600 808.17 €**

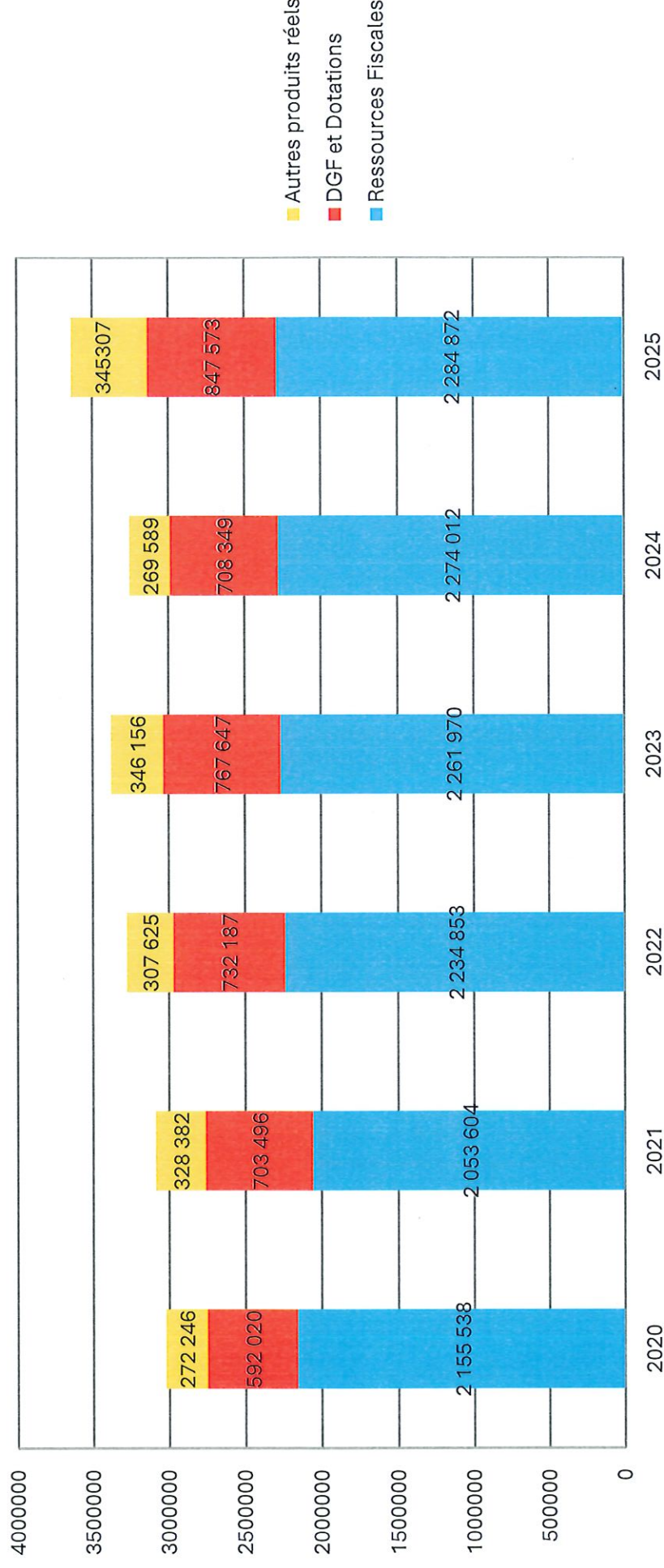
Soit, TOTAL : **1 266 628.95 €**

L'affectation des résultats est adoptée, à 22 voix pour,

COMMUNE DE LE CHEYLARD

RESULTATS 2025

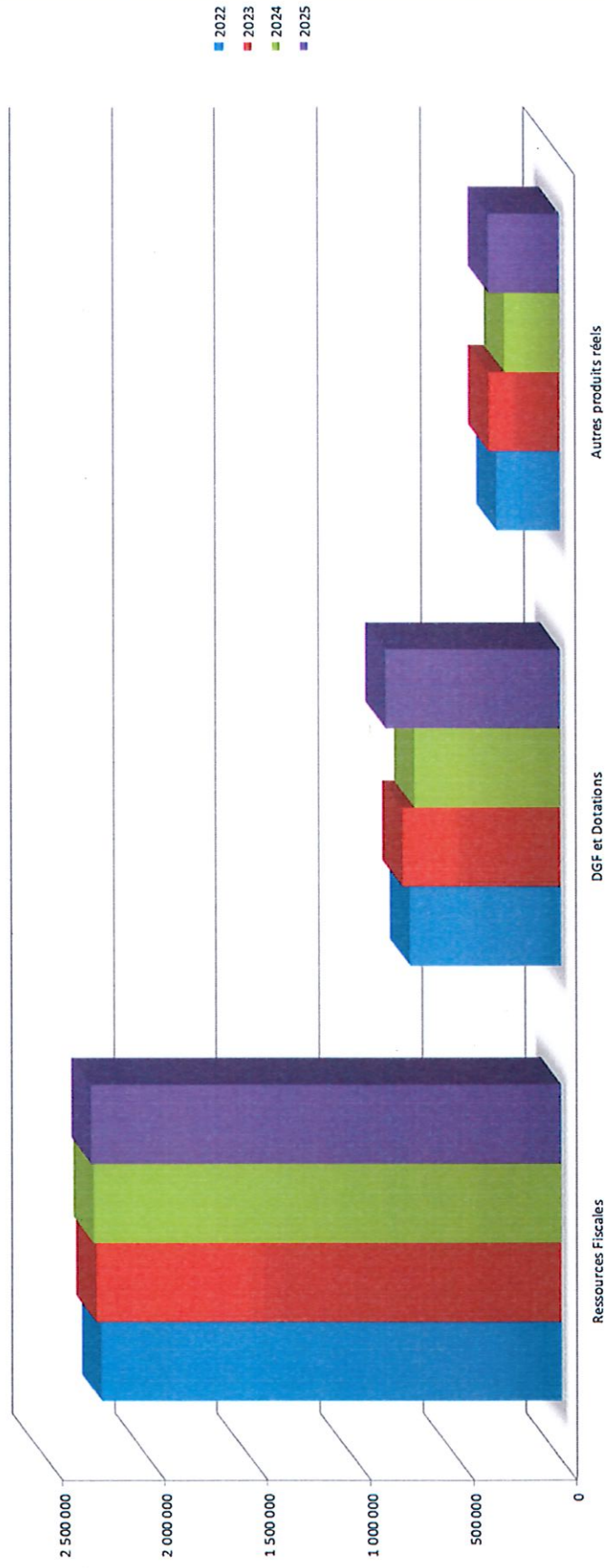
EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2025



Rappel DGF 2008 : 617 014 €

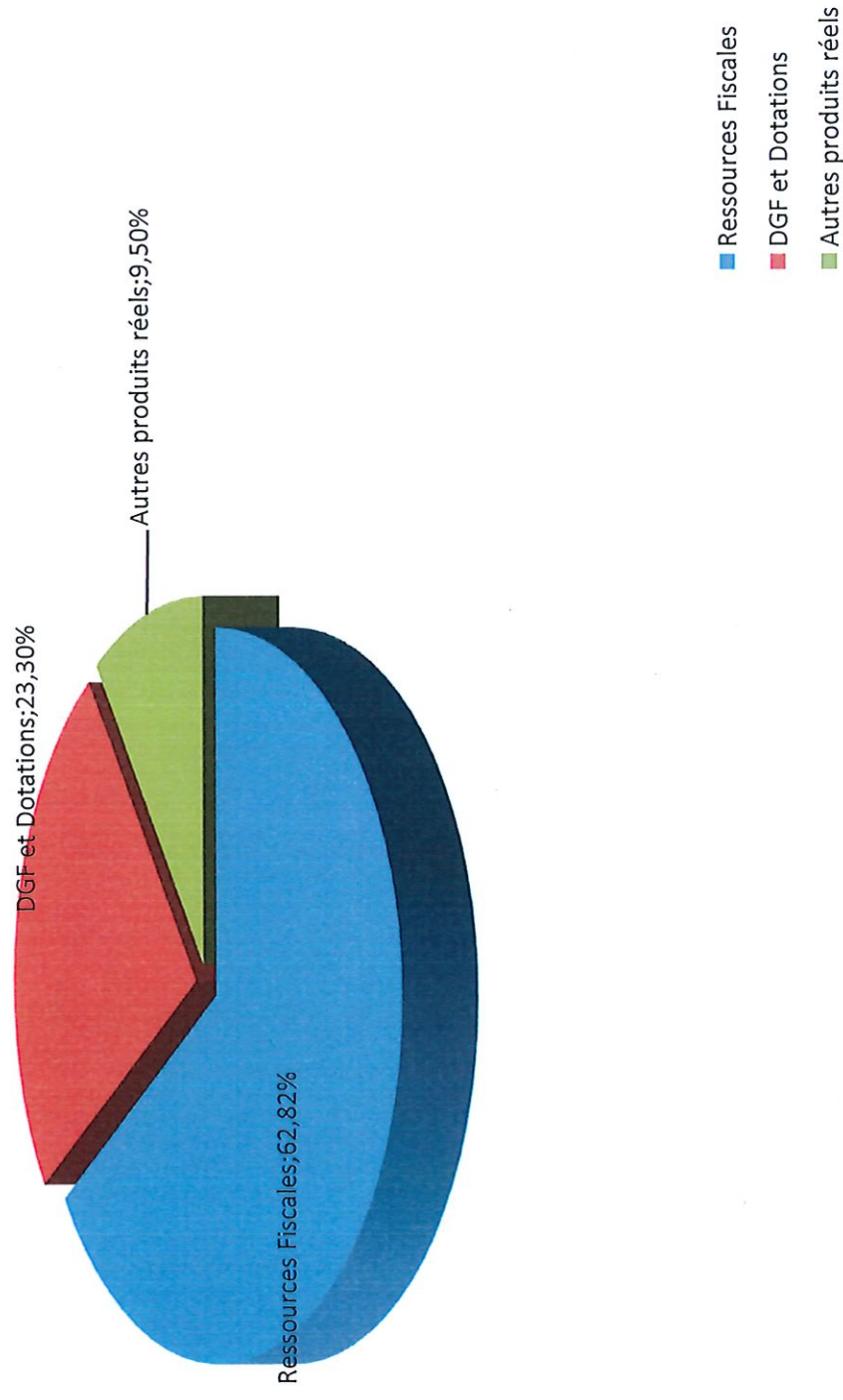
Depuis 2008, la DGF a baissé de 417 060 € soit de 2 tiers

DGF 2025 : - 12109€ (212 063 en 2024 – 199 954€ en 2025)



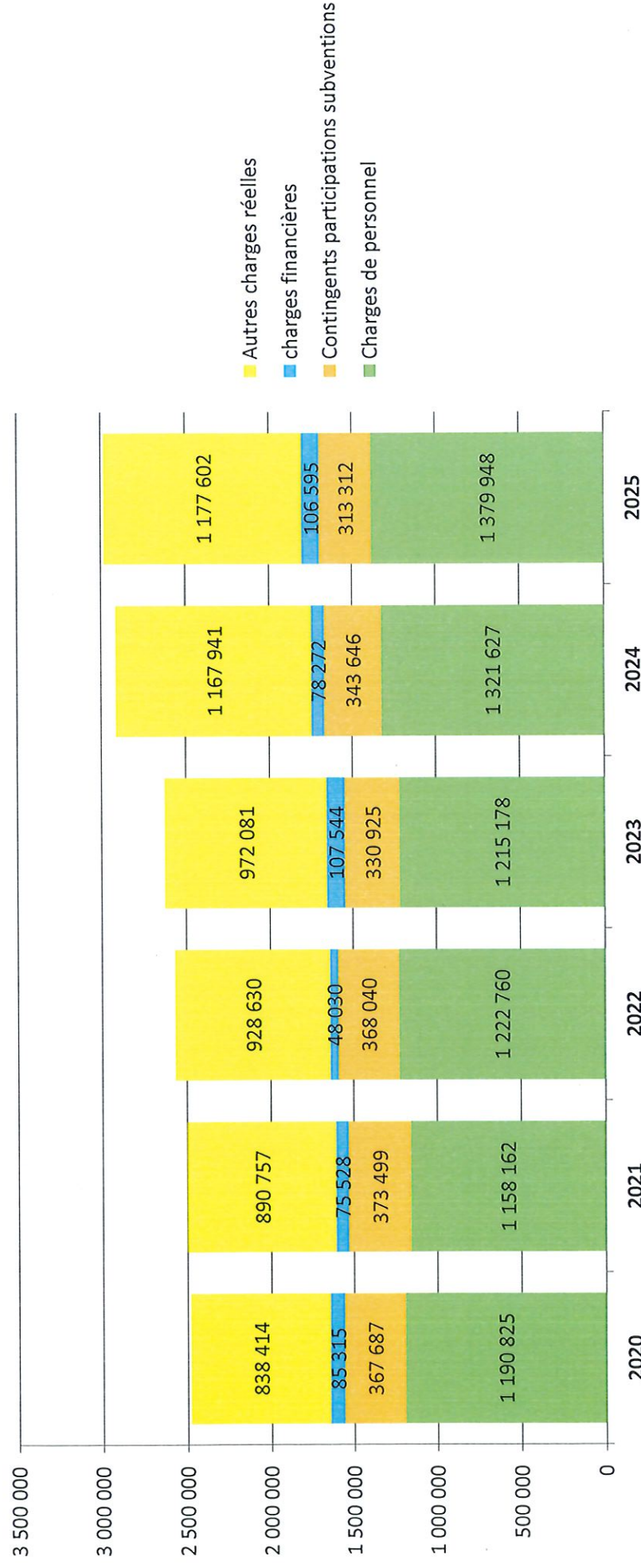
	Ressources Fiscales	DGF et Dotations	Autres produits réels
2022	2 234 853	732 187	307 625
2023	2 261 970	767 647	346 156
2024	2 274 012	708 349	268 589
2025	2 284 872	847 573	345 307

Structure des produits de fonctionnement réels 2025



Ressources fiscales 62,82 % dont impôts locaux 42,86 %
DGF et dotations 23,30 %
Autres produits 9,50 %

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE 2020 A 2025

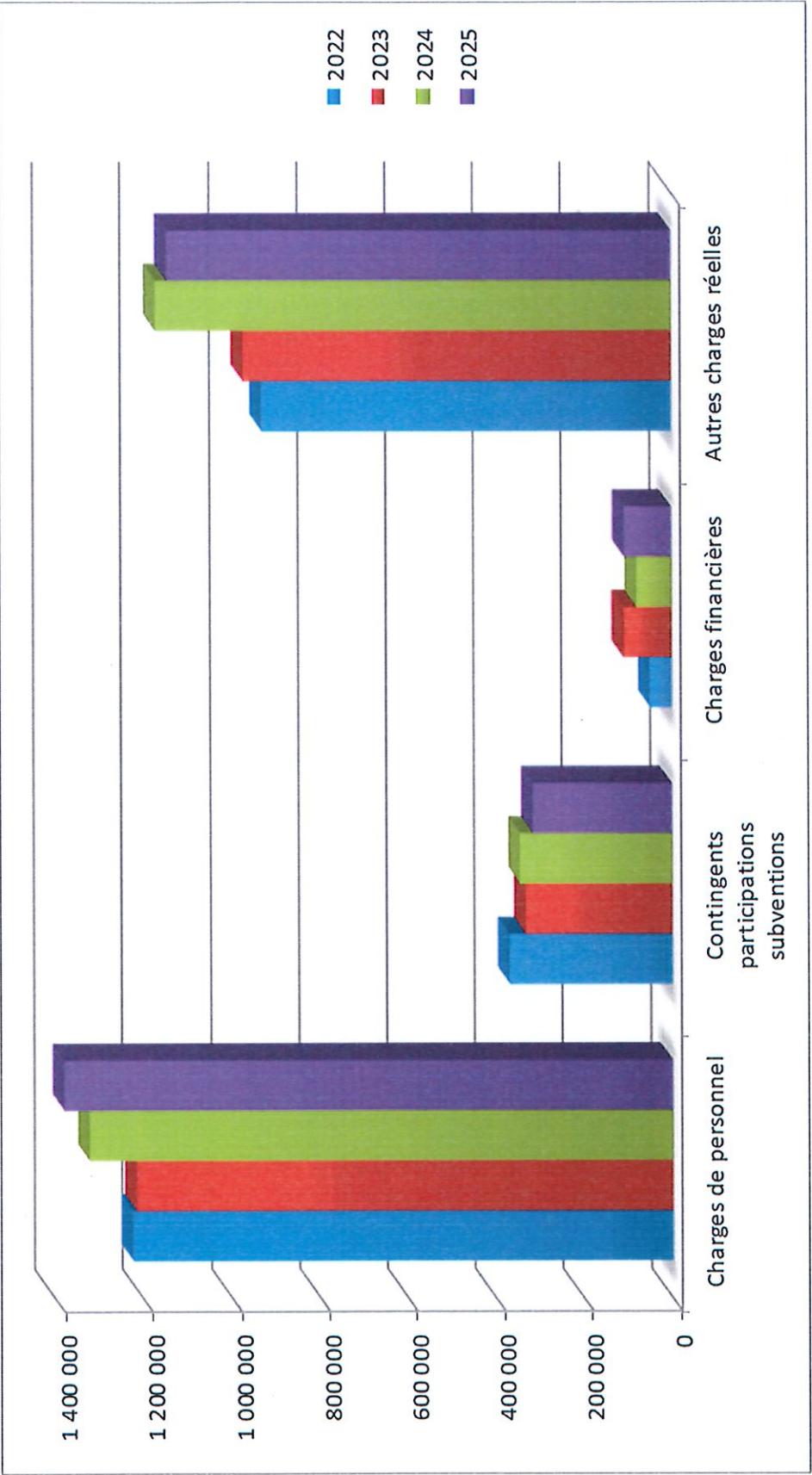


Autres charges réelles en hausse (+ 9 661 € par rapport à 2024).

Charges de personnel : La masse salariale augmente de 58321€, hausse de la CNRACL +7% et des assurances du personnel, et pour pallier les absences répétées la Commune a dû recruter régulièrement.

Contingents : baisse (-30 334 € par rapport à 2024).

Subventions et participations : Baisse des subventions aux associations (2%)



	Charges de personnel	Contingents participations	Charges financières	Autres charges réelles
2022	1 222 760	368 040	48 030	928 630
2023	1 215 178	330 925	107 544	972 081
2024	1 321 627	343 646	78 272	1 167 941
2025	1 379 948	313 311	106 595	1 142 647

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION ET COMPARAISON PAR RAPPORT AUX MOYENNES NATIONALES

STRATE 2000/3500 et strate 3500/5000

	ANNEE						STRATE	STRATE
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2000 à 3500	3500 à 5000
TH	13,75	13,75	13,75	13,75	13,75	13,75	13,90	14,80
TFB	18,75	18,75	37,53	37,53	37,53	37,53	36,73	38,06
TFNB	80,36	80,36	80,36	80,36	80,36	80,36	48,87	50,12

La commune de LE CHEYLARD n'a pas augmenté le taux de la taxe foncière (sur propriété bâtie)
pour la 33^{ème} année consécutive (depuis 1993).

Une première baisse ayant même été engagée en 2003 (-10%) , une seconde en 2007 (-6%) et en 2019 (-0,36%)
Une augmentation du taux de la taxe d'habitation a eu lieu en 2015 pour se rapprocher au plus juste de la moyenne nationale 2014 qui était de 13,77%

A partir de 2021, le taux de la TFB communal est cumulé à celui de la TFB départementale soit un taux de 37,53%

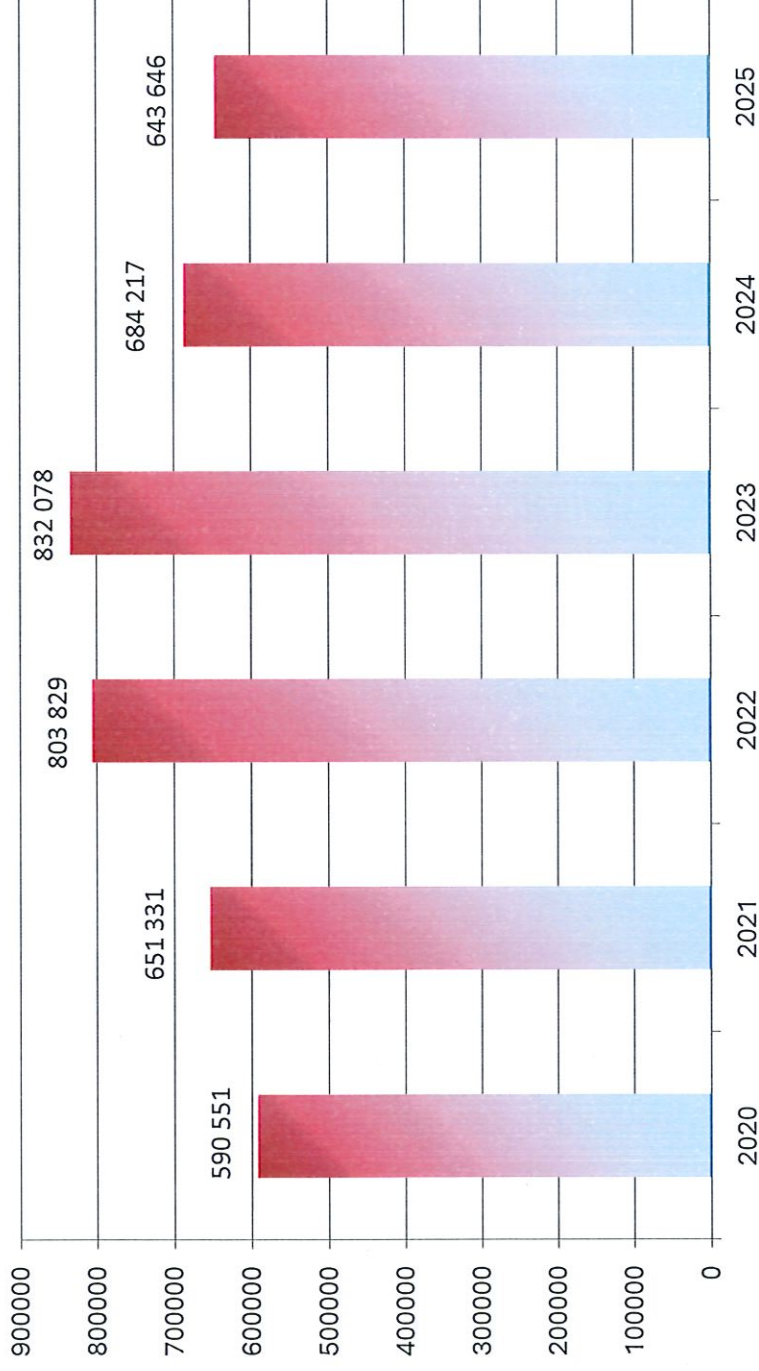
Rappel des augmentations des bases de la TFB par l'Etat : 2,2% en 2019, 1,1% en 2020, 0,35% en 2021, 3,40% en 2022, 7,10% en 2023, 3,90% en 2024 et 1,70% en 2025 soit 21,33% depuis 2019, Une hausse des bases de 0,8% est prévue en 2026,

COMPARAISON FISCALE

EVOLUTION DES PRODUITS EN EUROS PAR HABITANT

	ANNEE						STRATE	STRATE
							2000 à 3500	3500 à 5000
	3147 HAB 2020	3108 HAB 2021	3071 HAB 2022	3033 HAB 2023	3004 HAB 2024	2980 HAB 2025		
TH	158	158	16	17	41	32	30	39
TFB	263	263	452	504	622	578	436	498
TFNB	3	3	3	3	3	3	19	15
							MOY NAT 2023	MOY NAT 2023

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE



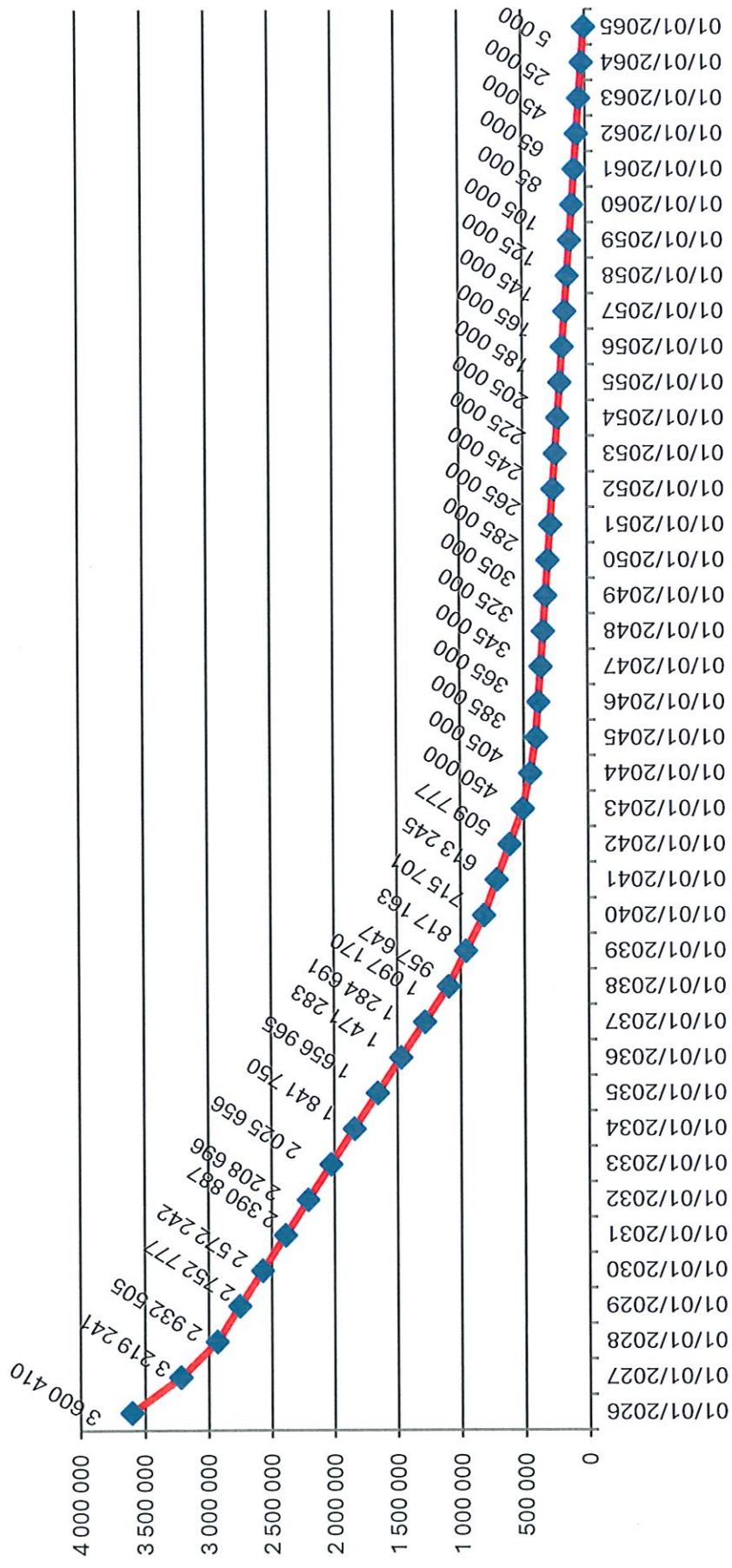
La CAF s'élève à 216 € par habitant. La moyenne nationale 2025 de notre strate est de 230€ par habitant.

ENDETTEMENT

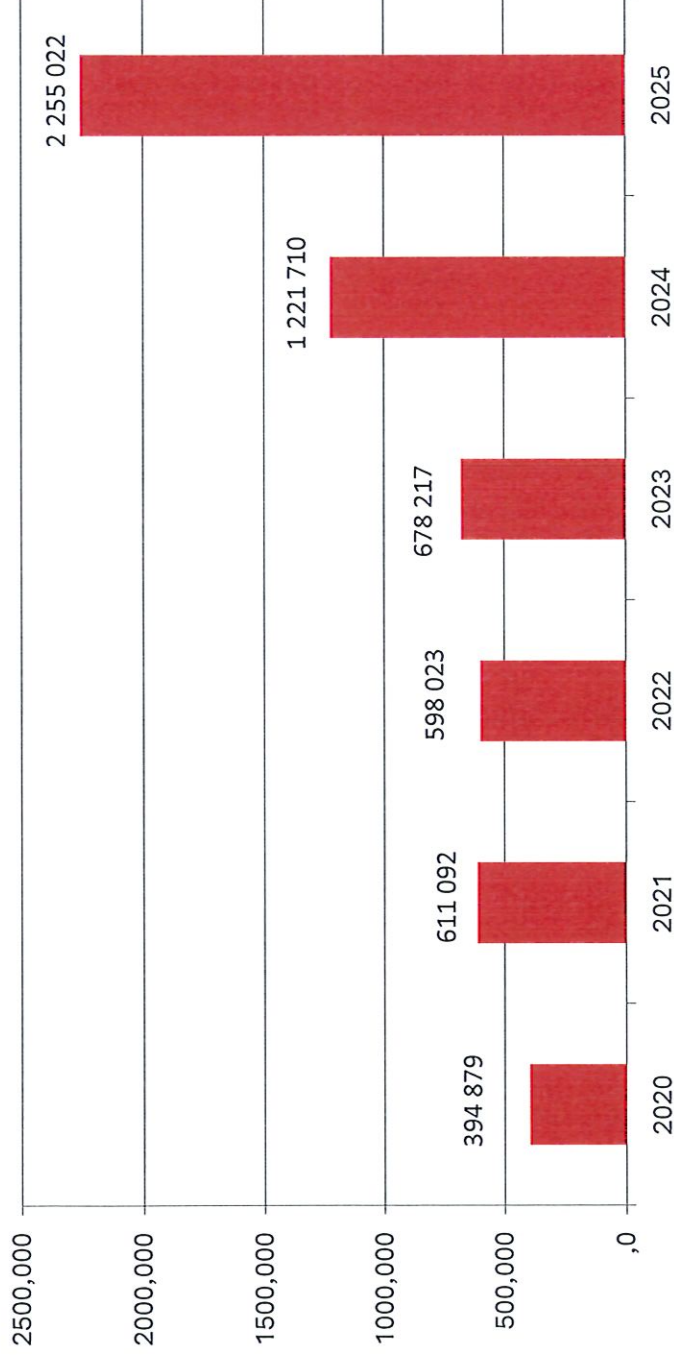


L'endettement est supérieur à la moyenne nationale dû principalement aux 3 derniers emprunts (1 000 000 € en 2016 applicable en 2018 et 1 000 000 € en 2022 applicable en 2023 et 500 000 € en 2024 applicable en 2025)
Il s'élèvera à 1223 € en 2026
Base 2942 habitants (INSEE 2026)

Total des emprunts en cours au 01 Janvier de chaque année



L'INVESTISSEMENT SUR 6 ANS



L'investissement sur 6 ans est de 5 758 943 €

- 2020 La Chèze, Salle des Fêtes, Ecoles, Voiries diverses & COVID
- 2021 Voiries diverses, Bâtiments communaux, Ecoles, La Chèze
- 2022 Voiries, Bâtiments communaux, Ecoles, La Chèze, Equipement sportif
- 2023 Voiries, Bâtiments communaux, Ecoles, La Chèze
- 2024 Voiries, Bât. communaux, Le Foyer, le Pétanquodrome, Ecoles, La Chèze
- 2025 Eclairage public, matériel de transport, informatique, mobilier (scolaire,...), Pétanquodrome, maison du patrimoine (inaugurés en fin d'année) + ACI Banque AFL + versement 800 000 euros au fiduciaire (projet HABITAT LA BORNE)

IV – Budget Primitif 2026 du SPIC Énergies Renouvelables

Monsieur le Maire donne la parole à l'Adjoint aux Travaux pour présenter le budget primitif annexe du SPIC Energies Renouvelables 2026.

Rappel : suite à la délibération du 8 avril 2019 approuvant la création d'un budget annexe pour la constitution d'un service public à caractère industriel et commercial dénommé « Energies Renouvelables ».

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet au SPIC d'assurer le remboursement de quelques charges à la commune et les amortissements.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SPIC.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais d'assurances, les achats de matières premières et de fournitures et les amortissements
 - Le montant des dépenses totales de fonctionnement pour l'année 2026 a été budgétisé pour un montant de 8 328.20 €
 - En 2026, le montant du chapitre 011 (charges à caractère général) a été fixé à 4 500.00€.
 - Un montant de 600.00€ est prévu au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) afin que la commune puisse se faire rembourser le temps effectué par la DGS pour ce budget annexe.
 - Au chapitre 042 (Opération d'ordre de transfert entre sections), 1 077.25 € ont été budgétés, montant correspondant aux amortissements des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur.
- La principale recette de fonctionnement correspond à la somme encaissée au titre de la revente d'électricité,
 - En 2026, le montant de cette recette de fonctionnement devrait représenter environ 2 000€.
 - Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 328.00 €

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets du SPIC à moyen ou court terme. Elle concerne des dépenses ou des recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SPIC regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou l'amélioration du patrimoine du SPIC, notamment le remboursement des panneaux photovoltaïques et l'onduleur à la commune, acquisitions de différents matériels...

En 2026, le montant budgétisé des dépenses totales d'investissement s'élève à 5 860.45 €.

Au compte 16, le remboursement de l'avance est prévu pour un montant de 1 165.00 €.

En recettes : ce sont essentiellement les amortissements des panneaux photovoltaïques et de l'onduleur, perçus en lien avec les projets d'investissement :

- **En 2026, le montant budgétisé des recettes totales d'investissement représente 5 860.45 € dont 1 077.25 € correspondant aux amortissements.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

Vu le projet de budget primitif 2026, proposé pour le S.P.I.C « Energies Renouvelables »,

APPROUVE le budget primitif 2026, comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	8 328,20 €	8 328,20 €
Section d'investissement	5 860,45 €	5 860,45 €
TOTAL	14 188,65 €	14 188,65 €

☞ Voir annexes ci-après

Préparation budget primitif - Vue d'ensemble

CHEYL - LE CHEYLARD / SPIC - SPIC Energies Renouvelables / 2026

	Exercice précédent			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	8 299,53	8 299,53	1 973,59	23,78		8 328,20	8 328,20	100,35
Recette	8 299,53	8 299,53	8 301,68	100,03		8 328,20	8 328,20	100,35
Total Fonctionnement	0,00	0,00	6 328,09	0,00				
Investissement								
Dépense	5 919,53	5 919,53	1 165,00	19,68		5 860,45	5 860,45	99,00
Recette	5 919,53	5 919,53	4 797,25	81,04		5 860,45	5 860,45	99,00
Total investissement	0,00	0,00	3 632,25	0,00				
Total DEPENSE	14 219,06	14 219,06	3 138,59	22,07		14 188,65	14 188,65	99,79
Total RECETTE	14 219,06	14 219,06	13 098,93	92,12		14 188,65	14 188,65	99,79
Total GENERAL	0,00	0,00	9 960,34	0,00				



Comparatif - Détail Chapitre

CHEYL - LE CHEYLARD / SPIC - SPIC Energies Renouvelables / 2026

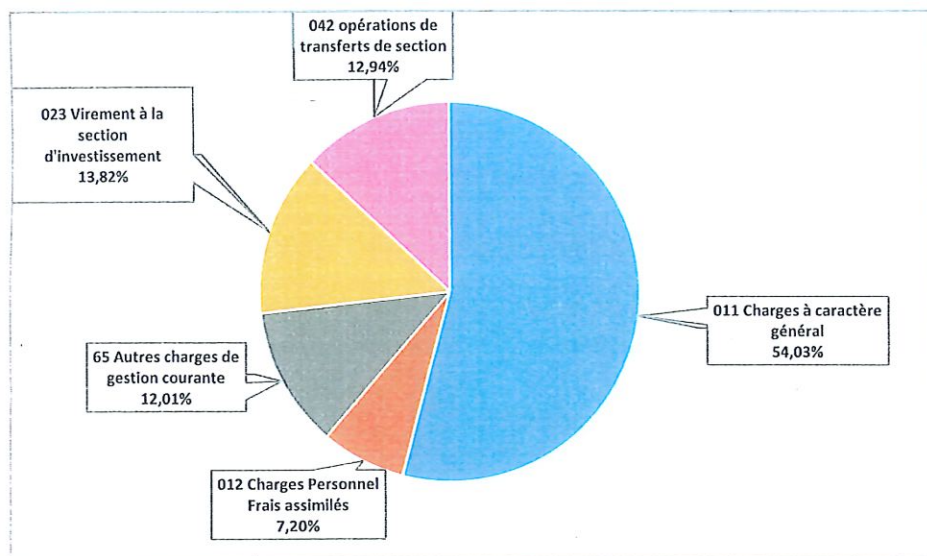
Chapitre	Budgétisé	Chapitre	Budgétisé
Fonctionnement - Dépense	8 328.20 €	Investissement - Dépense	5 860.45 €
011 - Charges à caractère général	4 500.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 165.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	600.00 €	21 - Immobilisations corporelles	4 695.45 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 150.95 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 077.25 €		
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00 €		
Chapitre	Budgétisé	Chapitre	Budgétisé
Fonctionnement - Recette	8 328.20 €	Investissement - Recette	5 860.45 €
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	6 328.20 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 632.25 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	2 000.00 €	021 - Virement de la section d'exploitation	1 150.95 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 077.25 €



Section de fonctionnement - BP 2026

SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Dépenses



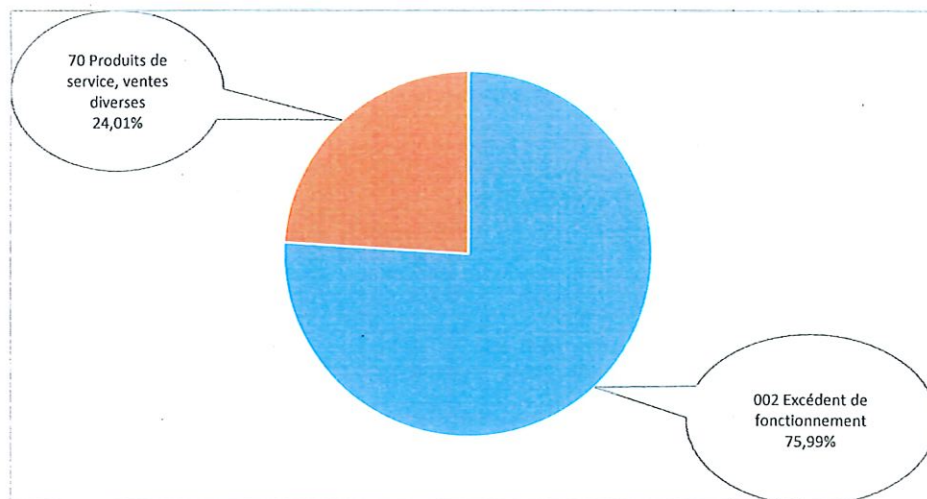
Montants

011 Charges à caractère général	4 500,00 €
012 Charges Personnel Frais assimilés	600,00 €
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 150,95 €
042 opérations de transferts de section	1 077,25 €
TOTAL :	8 328,20 €

Section de fonctionnement - BP 2026

SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Recettes

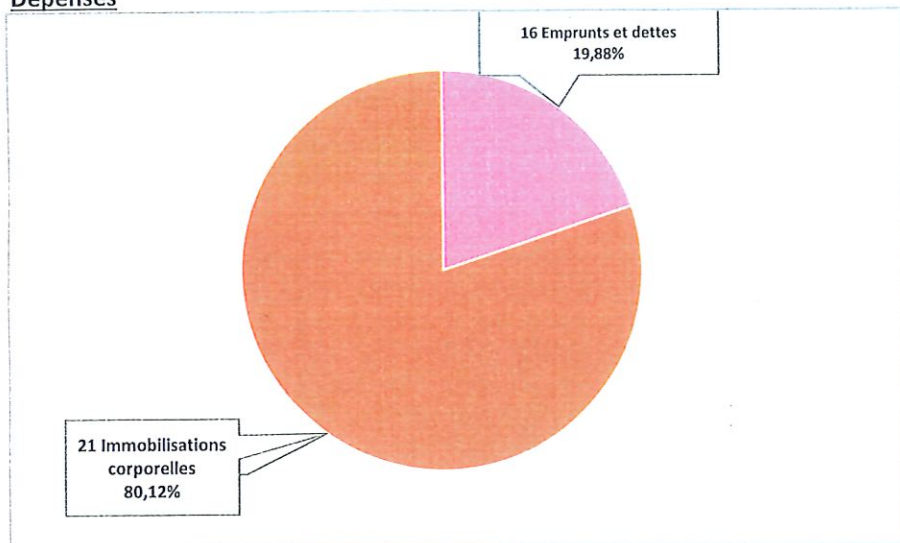


Montants

70 Produits de service, ventes diverses	2 000,00 €
002 Excédent de fonctionnement	6 328,20 €
TOTAL :	8 328,20 €

Section d'investissement - BP 2026 SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Dépenses

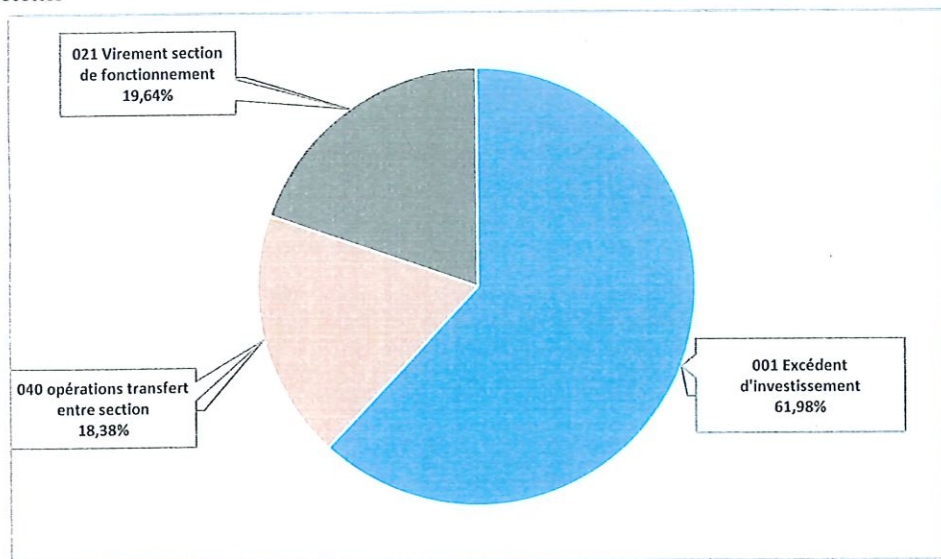


Montants

16 Emprunts et dettes	1 165,00 €
21 Immobilisations corporelles	4 695,45 €
TOTAL :	5 860,45 €

Section d'investissement - BP 2026 SPIC ENERGIES RENOUVELABLES

Recettes



Montants

001 Excédent d'investissement	3 632,25 €
040 opérations transfert entre section	1 077,25 €
021 Virement section de fonctionnement	1 150,95 €
TOTAL :	5 860,45 €

V – Budget Primitif 2026 de la Commune et ses délibérations annexes

INTRODUCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Mesdames, Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs les Responsables,

Comme je l'ai dit lors de l'installation du Conseil municipal le 22 mars dernier, le Maire et son équipe président une communauté de destin et incarnent une identité locale.

Vous le savez et vous l'avez compris, la commune, avant d'être un échelon administratif et de gestion, reste, avant tout, une manière de vivre ensemble avec des valeurs partagées ; un espace de vie parfois récréatif.

Ce budget est conforme à l'esprit de notre équipe et en transition avec l'ancienne équipe :

- *Réflexions partagées*
- *Confiance dans l'avenir*
- *Éprouver les besoins de notre population et assumer les charges de centralité indispensables à l'ensemble de notre territoire assumé*
- *Toutes les compétences, même celles qui ne sont pas spécifiques à nos communes sont prises en compte. C'est une nécessité et une complémentarité avec nos voisins.*

Et toujours ce but important : satisfaire les besoins de toutes les catégories de nos populations, des plus jeunes aux plus âgés. Le soutien renouvelé aux écoles, au tissu associatif, le maintien d'un niveau de service public de qualités, axé sur la proximité et le service rendu.

Notre ville est « au défi », comme les autres, des transformations et des métamorphoses de notre société et de nos indispensables développements : économiques, écologiques, sociaux, sociétaux, sportifs, culturels, etc... et de nos mentalités.

Il nous faut, bien sûr, prendre des risques et avoir du courage pour élaborer un budget prospectif et équilibré, en touchant, même de façon moindre, à la fiscalité ...

Grâce à cette gestion précise et exigeante, nous investissons encore, cette année.

Voici les grandes lignes de ce budget, avant de laisser la parole à l'Adjoint aux Finances...

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Le chapitre 011 (charges à caractère général) s'élève à 1 336 000.00 € soit 32.10 % des dépenses totales.

Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) représente un montant de 1 480 000.30 €, soit 35.56 % des dépenses totales, justifiés par l'augmentation des cotisations CNRACL, l'assurance du personnel et les remplacements suite à de nombreux arrêts en longue maladie voire longue durée...

Tout ceci vous sera expliqué, mais « plombe » une grande partie de nos possibilités budgétaires.

Dépenses totales : 4 162 226.17€.

Recettes :

Le montant des recettes totales de fonctionnement s'élève à **4 162 226.17€** dont **56.93 % correspondent aux impôts et taxes, soit 2 369 781.00€** avec une hausse de **37,53% à 41,28% de la taxe foncière sur les propriétés bâties** est prévue pour équilibrer le budget. Les dotations représenteront **735 218€** soit **17.66 %** des recettes totales.

En effet, quel contexte : La disparition de la taxe d'habitation, baisse des dotations et la non-augmentation des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 34 ans avec 3 baisses, nous obligent, aujourd'hui, à prendre une décision difficile et délicate mais indispensable pour équilibrer un budget d'avenir sinon nous débiterons ce mandat avec un handicap certain mais impossible à rattraper (je sais que vous le comprenez !!!). Il faudra ensuite le partager à nos concitoyens.

Sans oublier la Loi de Finances 2026 qui a validé une augmentation des bases de seulement **0.8%...**

Section d'investissement

Dépenses

En 2026, le montant budgétisé des dépenses totales d'investissement représente **1 913 582.85€**.

Un budget d'investissement **sans emprunt** et qui plus est, deux emprunts arrivent à échéance en **2027**.

Recettes :

Le montant des recettes totales s'élève à **1 913 582.85€**.

Le FCTVA devrait s'élever à environ **210 000€**, soit **10.97%** des recettes totales.

Un Budget TOTAL de 6 075 809.02 €, somme toute important.

La Ville devra essayer de maintenir un tel montant dans les 2 à 3 années à venir.

Les ratios de la commune du Cheylard communiqués par les services de l'Etat (DDFIP) montrent qu'ils sont bons.

La Ville devra continuer à assumer les charges de centralité.

Les travaux prévus dans la profession de foi de 2020 ont tous été réalisés, nous relançons ce soir une nouvelle aventure, suite aux résultats des élections de 2026.

Je vous remercie

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Monsieur le Maire invite Monsieur Antony Cheytion, Adjoint, à exposer le budget primitif 2026.

Monsieur Antony CHEYTION prévient que ce budget doit être voté par chapitre et projette les graphiques de la note brève et synthétique.

Monsieur Antony CHEYTION décrit :

- Par chapitre, les graphiques de la section de Fonctionnement (dépenses et recettes)
- Par chapitre, les graphiques de la section d'Investissement (dépenses et recettes)

☞ Voir annexes ci-après

Rappel :

- le budget des communes de moins de 10 000 habitants est voté par nature,
- en règle générale, le niveau de vote retenu par les collectivités est le chapitre, modalité également adoptée par la Commune du Cheylard,
- le budget de la commune est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice budgétaire (1^{er} janvier au 31 décembre), ce qui constitue l'acte fondamental de la gestion communale, car c'est à travers lui que se concrétisent les choix et les orientations des élus municipaux. A noter qu'en section d'investissement, il convient de provisionner suffisamment pour disposer des « restes à réaliser » à la clôture de l'exercice afin de faire le lien jusqu'au vote du prochain budget (adopté généralement fin mars)].



Préparation budget primitif - Vue d'ensemble

CHEYL - LE CHEYLARD / COM - BUDGET COMMUNE / 2026

	Exercice précédent			Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent
Fonctionnement								
Dépense	4 494 983,86	4 499 683,86	3 395 539,43	75,46		4 162 226,17	4 162 226,17	92,50
Recette	4 494 983,86	4 499 683,86	4 662 168,38	103,61		4 162 226,17	4 162 226,17	92,50
Total Fonctionnement	0,00	0,00	1 266 628,95	0,00		0,00	0,00	
Investissement								
Dépense	3 526 092,74	3 182 502,74	2 906 315,56	91,32	15 150,00	1 898 432,85	1 913 582,85	60,13
Recette	3 526 092,74	3 182 502,74	2 088 644,78	65,63	167 000,00	1 746 582,85	1 913 582,85	60,13
Total investissement	0,00	0,00	-817 670,78	0,00	151 850,00	-151 850,00		
Total DEPENSE	8 021 076,60	7 682 186,60	6 301 854,99	82,03	15 150,00	6 060 659,02	6 075 809,02	79,09
Total RECETTE	8 021 076,60	7 682 186,60	6 750 813,16	87,88	167 000,00	5 908 809,02	6 075 809,02	79,09
Total GENERAL	0,00	0,00	448 958,17	0,00	151 850,00	-151 850,00	0,00	



Comparatif - Détail Chapitre

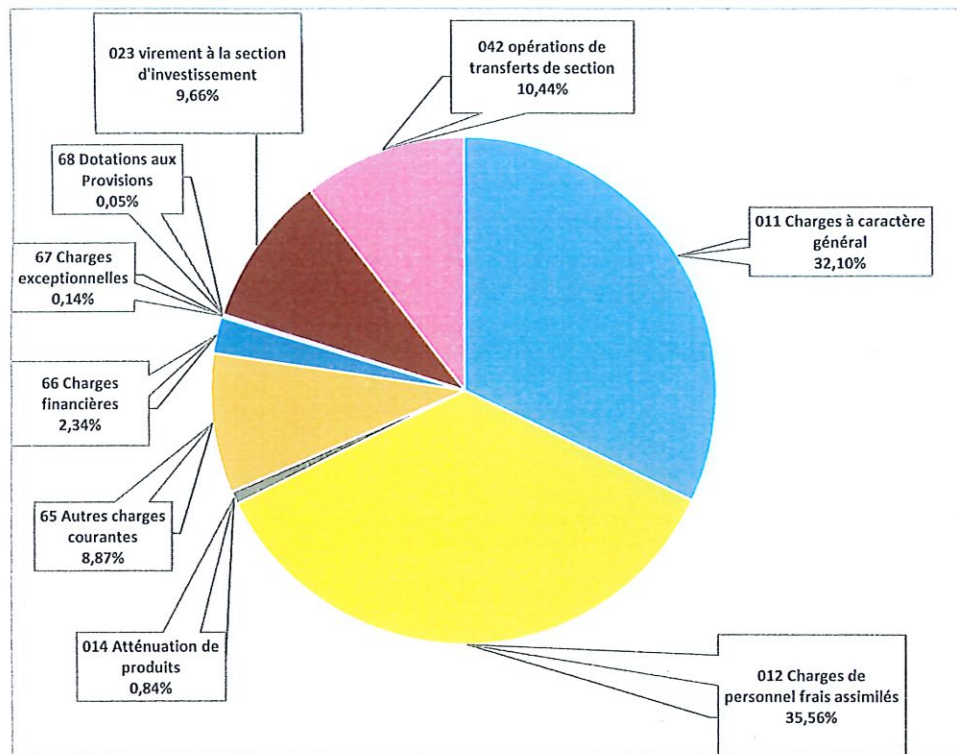
CHEYL - LE CHEYLARD / COM - BUDGET COMMUNE / 2026



Chapitre	Budgétisé	Chapitre	Budgétisé
Fonctionnement - Dépense	4 162 226.17 €	Investissement - Dépense	1 913 582.85 €
011 - Charges à caractère général	1 336 000.00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	817 670.78 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 480 000.30 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000.00 €
014 - Atténuations de produits	35 000.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	386 800.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	402 081.97 €	20 - Immobilisations incorporelles	23 070.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	434 515.10 €	204 - Subventions d'équipement versées	54 800.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	369 000.00 €	21 - Immobilisations corporelles	208 900.00 €
66 - Charges financières	97 469.80 €	23 - Immobilisations en cours	325 542.07 €
67 - Charges spécifiques	6 000.00 €	26 - Participations et créances rattachées à des participations	6 800.00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 159.00 €		
Chapitre	Budgétisé	Chapitre	Budgétisé
Fonctionnement - Recette	4 162 226.17 €	Investissement - Recette	1 913 582.85 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	600 808.17 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	402 081.97 €
013 - Atténuations de charges	50 000.00 €	024 - Produits des cessions d'immobilisations	25 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	90 000.00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	434 515.10 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	206 450.00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	883 820.78 €
73 - Impôts et taxes	725 669.00 €	13 - Subventions d'investissement	167 000.00 €
731 - Fiscalité locale	1 644 112.00 €	27 - Autres immobilisations financières	1 165.00 €
74 - Dotations et participations	735 218.00 €		
75 - Autres produits de gestion courante	106 000.00 €		
77 - Produits spécifiques	0.00 €		
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 969.00 €		

Section de fonctionnement - BP 2026

Dépenses

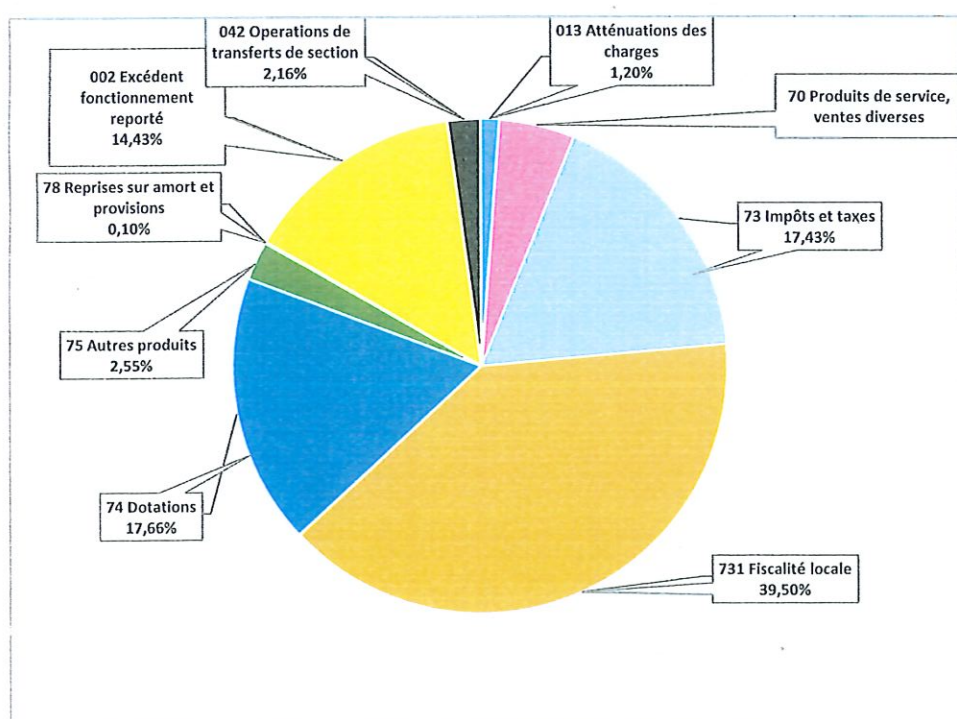


Montants

011 Charges à caractère général	1 336 000,00 €
012 Charges de personnel frais assimilés	1 480 000,30 €
014 Atténuation de produits	35 000,00 €
65 Autres charges courantes	369 000,00 €
66 Charges financières	97 469,80 €
67 Charges exceptionnelles	6 000,00 €
68 Dotations aux Provisions	2 159,00 €
023 virement à la section d'investissement	402 081,97 €
042 opérations de transferts de section	434 515,10 €
TOTAL :	4 162 226,17 €

Section de fonctionnement - BP 2026

Recettes

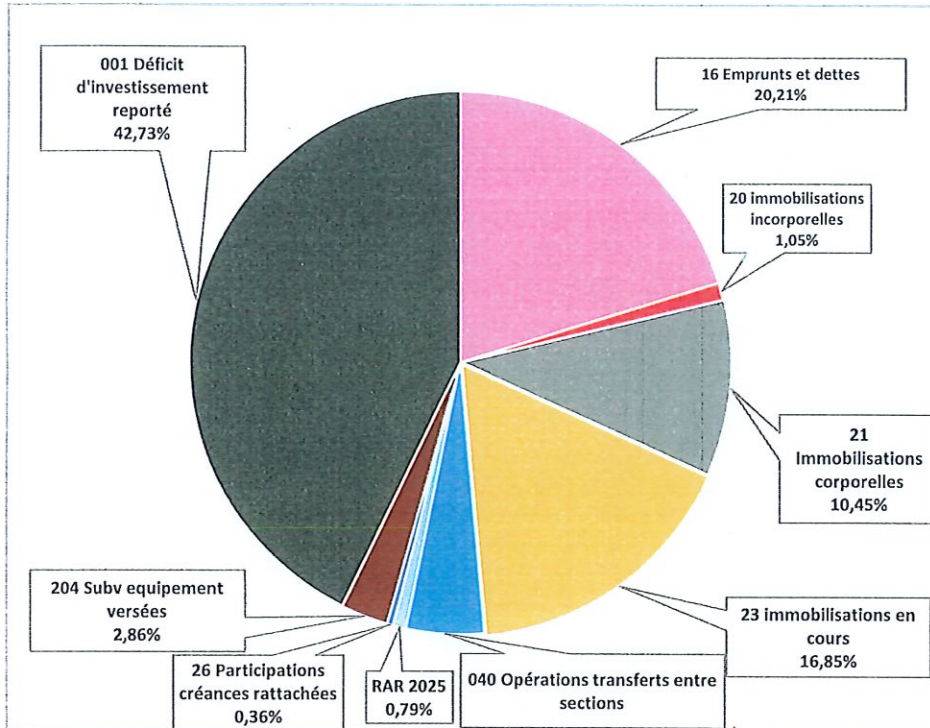


Montants

013 Atténuations des charges	50 000,00 €
70 Produits de service, ventes diverses	206 450,00 €
73 Impôts et taxes	725 669,00 €
731 Fiscalité locale	1 644 112,00 €
74 Dotations	735 218,00 €
75 Autres produits	106 000,00 €
78 Reprises sur amort et provisions	3 969,00 €
002 Excédent fonctionnement reporté	600 808,17 €
042 Operations de transferts de section	90 000,00 €
TOTAL :	4 162 226,17 €

Section d'investissement - BP 2026

Dépenses

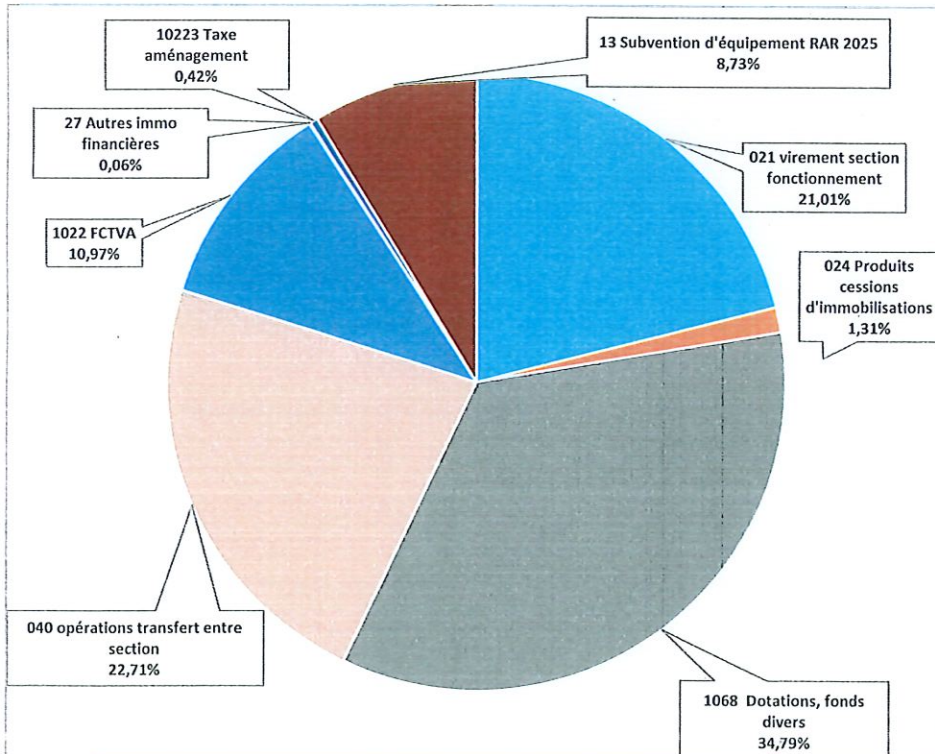


Montants

16 Emprunts et dettes	386 800,00 €
20 Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	200 000,00 €
23 Immobilisations en cours	322 362,07 €
040 Opérations transferts entre sections	90 000,00 €
RAR 2025	15 150,00 €
26 Participations créances rattachées	6 800,00 €
204 Subv équipement versées	54 800,00 €
001 Déficit d'investissement reporté	817 670,78 €
TOTAL :	1 913 582,85 €

Section d'investissement - BP 2026

Recettes



Montants

021 virement section fonctionnement	402 081,97 €
024 Produits cessions d'immobilisations	25 000,00 €
1068 Dotations, fonds divers	665 820,78 €
040 opérations transfert entre section	434 515,10 €
1022 FCTVA	210 000,00 €
27 Autres immo financières	1 165,00 €
10223 Taxe aménagement	8 000,00 €
13 Subvention d'équipement RAR 2025	167 000,00 €
TOTAL :	1 913 582,85 €

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire invite l'Adjoint aux Finances à exposer le budget primitif 2026.

Monsieur Antony CHEYTION rapporte que cette année, le **compte 002** s'élève à **600 808.17€**, (plus le chiffre est élevé, plus c'est positif pour la commune).

Monsieur Antony CHEYTION cite les montants budgétisés, en dépenses de fonctionnement, par chapitre :

- **011 Charges à caractère général : 1 336 000.00€** soit **32.10%** des dépenses totales. Ce chapitre concerne toutes les charges courantes (eau, électricité, maintenance...). Il faut anticiper les variations inattendues des différentes énergies, les maintenances supplémentaires suite aux dernières constructions et acquisitions...
- **012 Charges de personnel et frais assimilés : 1 480 000.30€** soit **35.56 %** des dépenses totales. (Augmentations de la CNRACL, indemnité de précarité de 10% sur les contrats, hausse de l'assurance du Personnel, remplacements de plusieurs arrêts longue maladie., saisonniers, ...).

Madame Sylvie LAVIS complète : *« nous avons quatre arrêts longue maladie que nous devons remplacer. Aux écoles, le coût est plus important car nous devons payer des heures supplémentaires aux contractuels qui ne sont pas annualisés. L'assurance du personnel a été réglée en 2026 et représente plus de 59 000€, une somme très importante qui augmente ces dernières années ».*

- **014 Atténuation de produits : 35 000€.** Ce chapitre comprend le FPIC (25 000€) et le remboursement des dégrèvements accordés par la DDFIP aux administrés sur la taxe d'habitation sur les logements vacants qui ont fourni une attestation de la Mairie. Le total des dégrèvements est réglé par la Ville. Le FPIC est une péréquation horizontale mise en place depuis 2010.
- **65 Autres charges de gestion courante : 369 000 €** soit **8.87%** des dépenses totales. Ce chapitre regroupe les indemnités d'élus les subventions aux associations, les contingents... La participation au SDIS représente cette année, une dépense de **132 995.00€** (en hausse chaque année).
- **66 Charges financières : 97 469.80€** soit **2.34%** des dépenses totales, intérêts à régler.
- **67 Charges exceptionnelles : 6 000.00€** pour d'éventuels titres émis à annuler.
- **68 Dotations aux provisions : 2 159.00€** pour les créances douteuses.
- **042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 434 515.10 €** (les amortissements), montant que nous retrouverons par symétrie en recettes d'investissement.

Montant total des dépenses de fonctionnement : 4 162 226.17€.

DÉLIBÉRATIONS ANNEXES / INFORMATIONS PRINCIPAUX COMMENTAIRES

Fournitures scolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Antony CHEYTION, Adjoint, pour évoquer les différentes délibérations annexes.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la prise en charge partielle, par le budget communal, des fournitures scolaires des écoles publiques et privées, maternelles et primaires, décidée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 1986.

Monsieur Antony CHEYTION informe que la Municipalité a décidé d'augmenter légèrement le montant des fournitures scolaires, passant de **52 € à 52,50 €** par enfant cheylarois, pour l'exercice 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

DECIDE de maintenir cette prise en charge en 2026 à hauteur de **52.50 €** par élève cheylarois et par an, pour les élèves appartenant à des familles dont la résidence est située sur le territoire de la commune du CHEYLARD (35 € en 2003, 38 € en 2004, 38 € en 2005, 40 € en 2006, 42 € en 2007, 43,50 € en 2008, 44,50 € en 2009, 45 € en 2010, 45,50 € en 2011 et en 2012, 46 € en 2013, 2014, 2015 et 2016, 47 € en 2017, 48 € en 2018, 49 € en 2019, 50 € en 2020 et 2021, 50.50€ en 2022, 51€ en 2023, 52€ en 2024 et 2025)

RAPPELLE que ces mesures ne s'appliquent qu'aux écoles maternelles et primaires publiques de la Commune, - le *Contrat d'Association* établi avec l'Ecole Privée Saint-François-Régis incluant les fournitures scolaires,

PRECISE que cette aide sera réglée sur présentation des factures des fournisseurs des établissements, d'un montant égal à la somme résultant du calcul ci-dessus (factures libellées au nom de la Commune, et visées par le Chef d'Etablissement),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget (article 6067),

AUTORISE le Maire à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente délibération



Tableau du personnel / exercice 2026

Comme chaque année, lors du vote du budget, le tableau du personnel désignant les effectifs pourvus, est exposé à l'assemblée délibérante

GRADES Répartis par filières	Effectifs pourvus
---------------------------------	----------------------

FILIERE EMPLOI FONCTIONNEL

Directeur Général des services communes de 2 000 à 10 000 habitants	1
Sous-total	1

FILIERE ADMINISTRATIVE

Rédacteur principal 2 ^{ème} classe*	1
Rédacteur	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe *	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif	1
Sous-total	4

(* dont 1 à "temps partiel")

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	0
Technicien	0
Agent de maîtrise principal	1
Agents de maîtrise	1
Adjoint techniques principaux de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (a)	2
Adjoint technique (b)	6
Sous-total	14

(a) dont 1 agent en disponibilité pour convenances personnelles

(b) dont 1 agent à "temps non complet"

L'effectif de la filière "technique" comprend :

- l'équipe technique (voirie / travaux) = 10
- les agents affectés aux écoles = 4

FILIERE ANIMATION

Animateur	1
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	0
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe (c)	1
Adjoint territorial d'animation	0
Sous-total	2

(c) 1 agent à « temps non complet »

[(**) Le coût total de ce poste fera l'objet, en fin d'exercice, d'un reversement de la somme correspondante par le Centre Communal d'Action Sociale à la Commune, suite à la mise en place d'un nouveau service par le CCAS, dans le cadre du legs Jeanne FREYDIER].

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	3
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe	0
Sous-Total	3

POLICE MUNICIPALE

Brigadier chef principal	1
Sous-total	1

TOTAL	25
--------------	-----------

[Il convient d'ajouter à l'effectif titulaire quelques agents contractuels et/ou saisonniers, recrutés pour assurer des services spécifiques et faire face à des vacances d'emplois temporaires (cantine / garderie, entretien des bâtiments et services techniques en période estivale).

Le tableau du personnel communal évolue dans le respect des règles statutaires. La polyvalence des agents est fréquente eu égard à la strate de la population à laquelle appartient la commune].

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur Antony CHEYTION avertit que les Elus ont proposé de maintenir la subvention du CCAS, au montant de 2024, soit **16 235€**.

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour,

DECIDE d'allouer une aide de **16 235 €** au C.C.A.S. de la Commune du Cheylard, au titre de l'exercice 2026.

AUTORISE son Maire à signer toutes pièces relatives à la présente.

Monsieur Le Maire précise que la réunion du vote du Budget aura lieu le jeudi 30 avril 2026 à 18h00.

Subvention au Comité des fêtes

Monsieur Antony CHEYTION mentionne que les Elus ont suggéré d'allouer le même montant que l'année dernière, au Comité des Fêtes, soit **14 373€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,
(Mme Simone PHILIBERT, membre du Comité des Fêtes, ne prend pas part au vote)

DECIDE d'attribuer une subvention de **14 373 €** au *Comité des Fêtes du Cheylard*, pour l'organisation et le déroulement de diverses animations et manifestations culturelles au cours de l'exercice 2026.

AUTORISE son Maire à signer toutes pièces relatives à la présente.

Subvention à l'école Saint-François-Régis

Contrat d'association

[Rappel : par délibération du 30 mars 2000, le Conseil Municipal avait fixé la participation aux frais de fonctionnement des écoles catholiques primaire et maternelle, pour l'année 2000, sur la base de 640 € par élève (effectifs cheylarois) – Faisant suite à la demande de l'établissement, le Conseil Municipal, par délibération du 29 juin 2000 a approuvé l'établissement d'un CONTRAT D'ASSOCIATION avec l'Ecole privée Saint-François-Régis (transformation de contrat simple en contrat d'association). Etant précisé, en outre, que les avantages consentis par une commune ne peuvent pas être supérieurs à ceux consentis pour l'école publique ; la commune doit se référer, pour l'évaluation des dépenses qu'elle prend en charge, au coût moyen d'un élève des classes de même nature de l'école publique qu'elle gère (dépenses de fonctionnement)].

Monsieur Antony CHEYTION souligne que le montant de la subvention est supérieur à celui de 2025, justifié par une hausse du nombre d'élèves en maternelle. Néanmoins, le coût par élève n'a pas évolué depuis 2018.

Rentrée 2024	3 élèves en Maternelle 16 élèves en Primaire
Rentrée 2025	9 élèves en Maternelle 16 élèves en Primaire

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour,

CONSIDERANT les clauses du Contrat d'Association établi à la date du 1er septembre 2000,

DECIDE d'attribuer à l'Ecole Saint-François-Régis une aide de **26 558.40 €** au titre de l'exercice budgétaire 2026, au vu des effectifs pris en compte à la rentrée scolaire de septembre 2025, soit :

* maternelle	9 élèves x 1 659.20 €	=	14 932.80 €
* primaire	16 élèves x 726.60 €	=	11 625.60 €
TOTAL		:	26 558.40 €

PRECISE que, dans l'hypothèse d'un solde éventuel, celui-ci sera régularisé sur l'exercice 2026 lors de l'adoption des *décisions modificatives* de fin d'année,

AUTORISE son Maire à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente.

2) Recettes de fonctionnement

Monsieur Antony CHEYTION rend compte des recettes de fonctionnement prévisionnelles.

- **013 Atténuation de charges : 50 000.00€.** Ce montant correspond aux remboursements de l'assurance du personnel en arrêts maladie.
- **70 Produits de service, du domaine et ventes directes : 206 450.00€.** Ce chapitre correspond aux encaissements de concessions funéraires, redevances occupation du Domaine Public, cantine, garderie...
- **73 Impôts et Taxes : 725 669.00€ et le chapitre 731 Fiscalité Locale : 1 644 112.00€** représentent les recettes prévisionnelles principales pour un montant total de **2 369 781.00€** car une hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties est prévue cette année

Madame Sylvie LAVIS rapporte que la commune perd plus de 102 000€ en fiscalité cette année. L'exonération de la Taxe foncière des bâtiments industriels a baissé de **52 000€** et le calcul du coefficient correcteur a été revu (**- 50 000€**) **soit - 102 000€** au total. Ces montants sont inscrits sur l'état 1259 qui était annexé à la convocation.

Monsieur Antony CHEYTION annonce que la Loi de Finances 2026 a acté une augmentation des valeurs locatives de **0.8%** en 2026.

- **74 Dotations et participations : 735 218.00€**

Monsieur Antony CHEYTION rappelle que la Dotation Globale Forfaitaire (D.G.F) a baissé de **34 942 €** en 2026, passant de 199 954 € à **165 012 €**. Quant à la Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R), elle est supérieure à l'an dernier passant de 300 963.00€ à **322 217.00 €**.

- **75 Autres produits de gestion courante : 106 000.00 €** (revenus des loyers...).
- **042 Opérations d'ordre de transfert entre sections : 90 000.00 €.** Ce chapitre représente les travaux en régie, effectués par les Services Techniques, où différents corps de métiers sont présents.

Montant total des recettes de fonctionnement : 4 162 226.17€.

L'état 1259 de notification fiscale 2026, établi et transmis par les Services Fiscaux, a été joint à la convocation.

IMPORTANT : Produit fiscal "à taux constants" pour 2026 :

Désignation	Taux d'imposition 2025	Bases d'imposition notifiées 2026	Produit fiscal à taux constants 2026
Foncier bâti (FB)			
Taux communal	37.53	4 643 000	1 742 518
Foncier non bâti (FNB)	80.36	12 100	9 724
Taxe d'habitation	13.75	658 900	90 599
		TOTAL	1 842 841

Rappel 2021 : Le taux de la taxe foncière sur propriétés bâties s'est vu augmenter par la compensation de la taxe d'habitation que percevait le Département. En 2021, le taux de TFB passe à 37.53 % correspondant au cumul du taux communal (18.75 %) et du taux départemental (18.78%), sans augmentation pour le contribuable.

Propositions soumises à l'approbation du Conseil Municipal

Augmentation d'un taux

Désignation	Taux d'imposition 2026	Bases d'imposition notifiées 2026	Produit fiscal avec augmentation des taux 2026
Foncier bâti (FB)	41.28	4 643 000	1 916 630
Foncier non bâti (FNB)	80.36	12 100	9 724
Taxe d'habitation	13.75	658 900	90 599
		TOTAL	2 016 953

Le Projet de BUDGET 2026 est établi
AVEC AUGMENTATION D'UN TAUX D'IMPOSITION

Comme suit,

› Taxe foncière (foncier bâti)	41.28 %
› Taxe foncière (foncier non bâti)	80.36 %
› Taxe d'habitation	13.75%

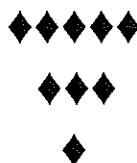
La notification des bases d'imposition, transmise par les services de l'Etat, donne un produit attendu de 2 016 953 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

ADOpte les taux d'imposition suivants en 2026, soit :

- | | |
|--|----------------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 41,28 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 80,36 % |
| - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : | 13.75 % |

AUTORISE son Maire à signer l'« état 1259 » correspondant (transmis par la DDFIP) ainsi que toutes pièces s'y rapportant.



A NOTER EGALEMENT :

DEPENSES	
Virement à la section d'investissement (C/023)	402 081.97 €
Contingent SDIS / Incendie (C/65)	132 995,00 €
RECETTES	
Excédent antérieur reporté (C/002)	600 808.17 €
Travaux en régie" (C/042) (gérés en fin d'exercice)	90 000,00 €
Attribution de compensation (C/73) (versée par la Communauté de Communes)	635 669,00 €
Dotations forfaitaire, versée par l'Etat (C/74) (en baisse constante) *	165 012.00 €
Dotations de Solidarité Rurale Péréquation, versée par l'Etat (C/74)	90 187.00 €
Dotations de Solidarité Rurale « Bourg Centre » versée par l'Etat (C/74)	232 030.00 €
Dotations Elu Local	4 228.00 €

[*165 012€ en 2026, 199 954€ en 2025, 212 063€ en 2024, 216 230€ en 2023, 218 757 € en 2022, 234 175 € en 2021, 247 105 € en 2020, 258 862 € en 2019, 274 098 € en 2018, 288 322 € en 2017, 338 430 € en 2016, 418 460 € en 2015, 497 365 € en 2014, 538 787 € en 2013, 560 063 € en 2012, 591 862 € en 2011.

Soit une diminution de **426 850 €** depuis 2011].

Monsieur Antony CHEYTION déclare : « **2 369 781.00 €** correspondent aux impôts et taxes, soit **56.93 %** des recettes totales ».



B – SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Transferts et / ou ouvertures complémentaires de crédits sur les programmes existants / nouveaux programmes

Monsieur Antony CHEYTION expose les tableaux d'investissement. Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **1 913 582.85 €**

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2026

[Avec reprise des "restes à réaliser" (RàR) = "crédits de report" au 31.12.2025].

Monsieur Antony CHEYTION liste les opérations réelles d'investissement projetées en 2025 représentant la somme totale de **15 150 €**, ainsi réparties :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	3 070 €
Chapitre 21*	Immobilisations corporelles	8 900 €
Chapitre 23*	Immobilisations en cours (travaux)	3 180 €
TOTAL		15 150 €

(*niveau de vote du budget par l'assemblée communale).

Liste des programmes de la section d'investissement

(avec les « Restes à Réaliser = dépenses **15 150 €** et recettes **167 000 €** ») :

[pour information]

OPERATIONS	DÉPENSES	RECETTES
Acquisitions Terrains	8 900 €	
Constructions en cours	3 180 €	
Frais d'études, recherche, développement	3 070 €	
Subventions d'investissement Région AURA		167 000 €
TOTAL	15 150 €	167 000 €

A NOTER :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
TRAVAUX EN REGIE	90 000.00 €
RESTES A REALISER EN DEPENSES au 31.12.2025	15 150.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
VIREMENT de la SECTION de FONCTIONNEMENT	402 081.97 €
F.C.T.V.A.	210 000.00 €
Restes à réaliser en recettes au 31.12.2025	167 000.00 €

Monsieur Antony CHEYTION mentionne que l'affectation de résultat a révélé un déficit de **817 670.78€** en investissement. Ce montant a été reporté en dépenses, ainsi que les dépenses des restes à réaliser 2025 (**15 150€**).

Monsieur Antony CHEYTION souligne : « *Le Cheylard reste une commune de projets malgré les difficultés, nous avons prévu quelques investissements en 2026* ».

- **Chapitre 040 Opérations d'ordres de transfert entre sections : 90 000€.** Travaux en régie (en symétrie avec le **042 Recettes de fonctionnement**).
- **Chapitre 20 immobilisations incorporelles : 20 000€** (études éventuelles ...).
- **Chapitre 21 immobilisations corporelles : 200 000 €**
- **Chapitre 23 immobilisations en cours : 322 362.07€**
- **Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 54 800 €**

Monsieur Antony CHEYTION rappelle qu'au **chapitre 26 Participations et créances rattachées à des participations**, **6 800€** ont été budgétisés pour les ACI (Apport en Capital Initial) auprès de l'Agence France Locale (A.F.L). Ce montant sera prévu sur les 3 exercices suivants.

Monsieur Antony CHEYTION ajoute que le **chapitre 16 (Emprunts et dettes)** demeure le plus important en 2026 puisqu'il représente **386 800.00 €** et avertit que deux emprunts arriveront à échéance en 2027.

Le montant total des dépenses d'investissement est de 1 913 582.85€

Monsieur Le Maire déclare : « *nous devons impérativement prévoir des investissements pour faire vivre nos structures, les écoles... Très peu de sensibilité à l'investissement dans les autres communes* ».

Monsieur Antony CHEYTION annonce : « *des arbitrages ont dû être faits par priorité et par choix budgétaires* ».

Recettes d'investissement :

- **Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations : 25 000€.** Cette somme correspond au remboursement du camion nacelle par l'assurance.
- **Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections** représente les amortissements pour **434 515.10€** (par symétrie aux dépenses de fonctionnement).
- **Chapitre 1068 Dotations fonds divers et réserve,** montant acté dans l'affectation de résultat : **665 820.78€.**
- **Chapitre 1022 FCTVA : 210 000.00€.** Tous les comptes ne sont pas éligibles.
- **Chapitre 10 Taxes d'aménagement : 8 000 €**
- **Chapitre 13 Subventions d'investissement : 167 000.00€ en recettes des restes à réaliser 2025** correspondants aux subventions de la Région Auvergne Rhône Alpes : 92 000 € pour le pétanquodrome et 75 000 € pour la réhabilitation de la Gare.

Le montant total des recettes d'investissement représente **1 913 582.85€.**

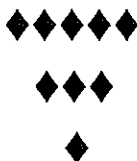
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

Vu le projet de budget primitif 2026,

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté et présenté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 162 226,17 €	4 162 226,17 €
Section d'investissement	1 913 582,85 €	1 913 582,85 €
TOTAL	6 075 809,02 €	6 075 809,02 €



VI – Règlement Intérieur

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur était joint à la convocation.

Lors du précédent mandat, le règlement intérieur n'était pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants mais la Ville du Cheylard en avait adopté un, aux fins de bon fonctionnement, au sein du Conseil municipal.

La loi n° 2015-991 du 07/08/2015 impose aux communes de 1000 habitants et plus, d'établir un règlement intérieur dans les six mois de l'installation de son conseil.

Le règlement intérieur proposé tient compte des dernières dispositions applicables à la strate à laquelle appartient la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

ADOpte ce *règlement intérieur* dans les conditions exposées par son Maire

AUTORISE le Maire à veiller à l'application du règlement intérieur et à signer toutes pièces s'y rapportant.

Un exemplaire du règlement sera adressé à chacun des Membres du Conseil Municipal.



VII – Ressources Humaines

Monsieur le Maire donne la parole à M. Antony CHEYTION, Adjoint pour exposer les différentes délibérations relatives aux ressources humaines qui étaient annexées à la convocation.

Monsieur Antony CHEYTION signale que depuis plus d'un an, avant de signer un contrat, la commune a l'obligation de délibérer pour créer l'emploi.

Monsieur le Maire confirme la complexité de l'administration française et déclare que la ville ne pourrait pas recruter en urgence avec ces mesures aberrantes.

1) Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels en administratif

Monsieur Antony CHEYTION présente la délibération relative à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

APPROUVE la création de ce poste.

2) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze

Monsieur Antony CHEYTION expose la délibération concernant la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

ACCEPTE la création de ce poste.

3) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au Château de la Chèze

Monsieur Antony CHEYTION présente la délibération relative à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 23 voix pour,
APPROUVE la création de ce poste.

4) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au plan d'eau de Chambaud

Monsieur Antony CHEYTION soumet la délibération concernant la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'éducateur sportif 1^{er} grade relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

L'agent devra être titulaire du BNSSA,

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'éducateur sportif 1^{er} grade.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 23 voix pour,
ACCEPTE la création de ce poste.

5) Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux Services Techniques

Monsieur Antony CHEYTION évoque la délibération relative à la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

L'agent devra justifier du permis B,

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 23 voix pour,
APPROUVE la création de ce poste.**

6) Création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et le cas échéant, aux agents contractuels aux Services Techniques

Monsieur Antony CHEYTION résume la délibération concernant la création à compter du 1^{er} juin 2026 d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent dans le ou les grades d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

1. MISSIONS PRINCIPALES DU SERVICE :

Sous l'autorité du Directeur des Services Techniques, l'agent sera chargé de :

- Coordonner, piloter et concevoir des opérations de maintenance et de travaux neufs dans les bâtiments Communaux et Intercommunaux (électricité, chauffage, système de sécurité, portes et portails d'accès automatisés ...)
- Coordonner, piloter et concevoir des opérations de maintenance et de travaux neufs sur le réseau d'éclairage public
- Assurer la gestion et la maintenance des fontaines publiques
- Assurer l'organisation et l'aspect technique (régies son et lumière) des manifestations (Communales, intercommunales et associatives) et des cérémonies

- Gérer et commander des fournitures auprès des fournisseurs en fonction des travaux et des chantiers
- Gérer les régies de recette de la salle de la Palisse et de la Chapelle
- Gérer l'acquisition, la maintenance et la mise en place des illuminations de fin d'année
- Assurer la mise en place, le suivi et le respect des règles de sécurité dans les bâtiments Communaux (mises aux normes, contrôles obligatoires annuels, commissions de sécurité, exercices d'évacuations...)
- Conseiller les élus
- Polyvalence, aider les autres équipes en cas de besoin.
- Viabilité hivernale

**Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 23 voix pour,
ACCEPTE la création de ce poste.**



VIII – Questions Diverses

1) Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire précise que dans les deux mois après l'installation du nouveau conseil, la commune doit obligatoirement installer la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville doit transmettre une liste de **32 noms (16 Titulaires, 16 Suppléants)** pour la Commission Communale des Impôts Directs car la ville recense une population supérieure à 2000 habitants. La DDFIP en retiendra 16, soit 8 titulaires et 8 suppléants.

Rappel des points essentiels :

- *La durée du mandat des commissaires est identique à celle du conseil municipal.*
- *Dans les deux mois suivant le renouvellement du conseil municipal, les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.*
- *La commission se réunit annuellement, avec ou sans représentant de l'administration, à la demande du Directeur des services fiscaux sur convocation du Maire. Seuls, les membres de la commission sont habilités à assister à la Commission.*
- *Le rôle de la commission est **consultatif**. La Commission Communale des Impôts Directs :*
 - *Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servants à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du C.G.I.) ;*
 - *Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du C.G.I.) ;*
 - *Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;*
 - *Formule des avis sur des réclamations portant une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R.198-3 du livre des procédures fiscales) ;*
 - *Parallèlement, la CCID informe l'Administration de tous les changements qu'elle a pu constater et qui n'ont pas été portés à la connaissance du service ;*
- *L'administration fiscale peut participer à la réunion de la C.C.I.D. mais cela n'est ni obligatoire, ni systématique. La fréquence de participation de l'administration fiscale à la C.C.I.D. de chaque commune est déterminée en fonction des enjeux locaux.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 23 voix pour,

PROPOSE la liste de 32 noms ci-jointe,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite Madame Sylvie LAVIS, Directrice Générale des Services, à exposer les deux dossiers suivants.

2) Marché public : Travaux de voirie communale / Accord cadre monoattributaire à bons de commande d'une durée d'un an reconductibles 3 fois

Madame Sylvie LAVIS explique que ce type de marché public permet de réaliser des travaux pour la voirie communale sur bons de commande.

Madame Sylvie LAVIS signale que l'accord cadre, passé en 2022, arrive à échéance, en juillet 2026, après trois reconductions.

Le 31 mars dernier, la ville a lancé une nouvelle consultation pour un accord cadre mono attributaire à bons de commande relatif aux travaux de voirie, avec un minimum (40 000 € H.T.) et un maximum (350 000 € H.T.) pour une durée de 12 mois reconductible trois fois maximum, soit une durée totale de 48 mois.

La remise des offres est fixée au **jeudi 7 mai 2026 à 12H00**.

Le Cabinet NALDEO, Assistant à Maitrise d'ouvrage, établira le rapport d'analyse et sera étudié lors de la commission d'attribution des plis.

Madame Sylvie LAVIS ajoute que le Conseil municipal est invité à délibérer afin que Monsieur le Maire puisse signer l'accord cadre mono attributaire avec le titulaire retenu par la Commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord cadre mono attributaire à bons de commande ainsi que toutes les pièces d'y rapportant.

3) Marché public d'assurances / Allotissement selon la procédure adaptée

Madame Sylvie LAVIS dit que la ville avait lancé une consultation pour ses contrats d'assurances en 2021. Ces derniers avaient été signés pour une durée de 5 ans, soit à échéance le 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire propose de lancer une nouvelle consultation pour la passation des marchés d'assurances selon l'allotissement suivant :

- Lot 1** : Dommage aux Biens
- Lot 2** : Responsabilité civile
- Lot 3** : Flotte et Mission Collaborateurs
- Lot 4** : Protection Juridique
- Lot 5** : Protection Fonctionnelle
- Lot 6** : Cyber Risques

Madame Sylvie LAVIS spécifie que les marchés seront conclus pour une durée de **5 ans** à compter du 1^{er} janvier 2027 et prendront fin le 31 décembre 2031.

Madame Sylvie LAVIS explique que les dépenses d'assurances seront inscrites aux budgets de 2027 à 2031 aux imputations suivantes **6161** et **6168**.

Madame Sylvie LAVIS ajoute que le Conseil municipal est appelé à voter afin que la commune puisse lancer officiellement cette consultation et pour que Monsieur le Maire puisse signer les différents marchés avec les titulaires retenus.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne participe pas personnellement à la Commission d'Appel d'offres ou d'ouverture de plis, en toute transparence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour,

APPROUVE le lancement de la consultation des marchés d'assurances selon l'allotissement susvisé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés d'assurances allotis ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.



IX – Communications

a) Jeux de parcours aux Rives de l'Eyrieux

Monsieur Christophe CHAMBON rappelle que ce parcours a été aménagé entre 2022 et 2023, l'espace forme et bien-être est idéalement situé entre le centre-ville et le quartier de la Palisse, en bordure du sentier Au fil de l'eau ; un parcours très apprécié et fréquenté par les promeneurs.

Dans un cadre naturel préservé et arboré, à l'écart de la circulation automobile, cet espace propose des activités pour tous. Que vous soyez sportif — avec les terrains de beach-volley, l'espace de street workout ou la table de ping-pong — amateur de stretching et de remise en forme (ateliers spécifiques), ou simplement en quête d'un moment de détente en famille ou entre amis (jeux de pétanque, table de pique-nique), chacun peut y trouver son compte.

Le site offre également la possibilité de profiter d'un bain en rivière ou de perfectionner sa technique sur le terrain de VTT.

La mise en place, en mars, d'un petit parcours d'équilibre et d'adresse destiné aux plus jeunes vient compléter cette offre de qualité. Les jeux ont été financés par le Centre Communal d'Action Sociale du Cheylard, tandis que l'installation a été réalisée, en régie, par les agents du service technique.

Une belle occasion de découvrir ou redécouvrir cet espace accessible toute l'année et pensé pour le bien-être de tous.

b) Lettre de soutien au Personnel de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)

Monsieur le Maire explique : *« la MSA est en train de négocier ses conventions avec l'Etat. Elle souhaite que l'Etat prenne en compte qu'elle joue un rôle essentiel de proximité, auprès des agriculteurs, des associations sociales et des Elus.*

En égard à la baisse du nombre d'agriculteurs, l'Etat envisage des suppressions de poste voire d'agence, nous devons agir car sinon, nous perdrons encore un service public ».

Monsieur le Maire lit la lettre de soutien adressée à la MSA.

☞ Voir lettre de soutien du Maire à la MSA.

c) Lettre de soutien au Barreau de l'Ardèche / Projet de Loi « SURE »

Monsieur le Maire donne les grandes lignes de la « *motion contre le projet de loi sur la justice criminelle et le respect des victimes* », écrite par le Barreau de l'Ardèche. Ce dernier demande aux communes de soutenir cette motion.

Monsieur le Maire confie au Conseil Municipal : « *une lettre de soutien a été adressée au Barreau de l'Ardèche. La justice n'a pas les moyens financiers et humains mais nous ne pouvons pas accepter que la France américanise la justice* ».

☞ Voir lettre de soutien au barreau de l'Ardèche.

d) Animations 2026

Madame Brigitte CHANEAC signale que la programmation sera jointe au compte-rendu :

- Le Château de la Chèze sera ouvert aux visites dès le **1^{er} mai**, les **mercredis et les week-ends**. Un des trois saisonniers d'été assurera l'accueil.
- **Samedi 25 avril à 11h00 à la Maison du Bijou** : vernissage « Les 10 ans de la Maison du Bijou » et exposition de bijoux contemporains.
- **Samedi 2 mai à 11h00 à la salle de la Chapelle** : vernissage de la **Biennale d'Art Contemporain** et parcours le long des berges de la Dorne.

☞ Voir en annexes

e) Exposition « Graines »

Madame Monique PINET annonce l'inauguration de la nouvelle exposition temporaire à L'Arche des Métiers, intitulée « Graines » en partenariat avec la Rotonde de Saint-Etienne, le **vendredi 24 avril à 18h00**, en présence de la personne qui a conçu cette exposition.

Cette belle exposition est très ludique et explique :

- Comment naissent les graines
- Comment voyage une graine
- ...

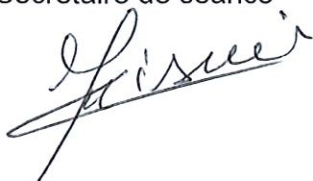
Dans ce cadre-là, deux balades botaniques sont organisées, cet été, au Château de la Chèze par la ville, en partenariat avec le CCSTI.

f) Cérémonie du 8 mai

Le cortège se formera à 11h15 devant la Mairie et se rendra aux Monuments aux Morts accompagné des Anciens Combattants et des corps constitués.

Fin de séance à 22h45

M. MAISONNIAC Noël
Secrétaire de séance



Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Pièces jointes :

- ☞ Tableaux et Graphiques du Compte Financier Unique 2025 du SPIC Energies Renouvelables
- ☞ Tableaux et Graphiques du Compte Financier Unique 2025 de la Commune
- ☞ PowerPoint des résultats budgétaires 2025 et des 6 dernières années
- ☞ Tableaux et Graphiques du Budget Primitif 2026 du SPIC Energies Renouvelables
- ☞ Tableaux et Graphiques du Budget Primitif 2026 de la Commune
- ☞ Lettre de soutien au Personnel de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)
- ☞ Lettre de soutien au Barreau de l'Ardèche / Projet de loi « SURE »
- ☞ Programmation des animations 2026

COPIE

Mutualité Sociale Agricole
Ardèche Drôme Loire
Monsieur Dominique RABOTEAU
43, Avenue Albert Raimond
BP 80051
42275 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ cedex

Le 14 avril 2026,

Nos Réf. : J. CHABAL / S. LAVIS

Objet : Lettre de soutien

Monsieur le Directeur Adjoint,

Nous avons appris avec regret que des négociations entre la MSA et le Gouvernement devraient se finaliser prochainement, dont un des objectifs de convention et de gestion de l'Etat consisterait à réduire le nombre d'agents.

Aussi, nous venons, par la présente, apporter notre soutien absolu au Personnel de la MSA, acteur majeur de proximité dans l'accompagnement des actifs agricoles et acteur incontournable auprès des entités publiques. Nous devons maintenir l'existence de ces établissements de proximité et de qualité mais surtout indispensables à l'ensemble de nos bassins de vie car ils s'inscrivent dans des dynamiques de développements territoriaux.

Nous souhaitons que des garanties de pérennité soient clairement apportées à la MSA par l'Etat afin que ses partenariats puissent perdurer avec les collectivités, les acteurs agricoles et économiques, les associations et les professionnels de santé. Le monde agricole connaît et vit déjà suffisamment de problèmes de survie !!!

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Adjoint, l'expression de nos salutations distinguées.

*A vos côtés
Sincerely*

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Copie à : Municipalité



COPIE

BARREAU DE L'ARDECHE
Ordre des Avocats
Maison de l'Avocat
Monsieur Frédéric DEMOLY
8, Cours du Palais
07000 PRIVAS

Le 17 avril 2026,

Nos Réf. : J. CHABAL / S. LAVIS

Objet : Lettre de soutien à la motion contre le projet de loi sur la justice criminelle
et le respect des victimes

Monsieur le Bâtonnier,

Nous avons appris avec stupéfaction que le projet de loi « SURE », actuellement en discussion au Parlement, avait été élaborée sans concertation avec les différents Barreaux.

Aussi, nous venons, par la présente, apporter notre soutien absolu aux bâtonniers du Barreau de l'Ardèche et ceux de la France entière. Nous ne pouvons pas laisser l'Etat remettre en cause les fondements mêmes du procès pénal criminel, en supprimant les moyens humains et matériels et les procès d'assises mais également en jugeant les crimes gravissimes de manière négociée voire expéditive.

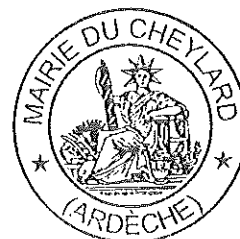
Nous souhaitons que cette Loi soit réétudiée en concertation avec les magistrats qui pratiquent le droit pénal depuis de nombreuses années. La victime et l'accusé doivent être pénalement identifiés et reconnus. Il n'est pas concevable pour les victimes que le jugement soit expédié en peu de temps. L'accusé doit payer pour les faits reprochés, il ne faut pas inverser les rôles !

Par conséquent, nous venons, par la présente, soutenir votre motion car nous ne pouvons pas accepter la disparition des Cours d'Assises !!! L'Etat de droit, nous semble-t-il, perdrait tout son sens et il en va de la sécurité du pays (déjà bien instable) !

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'expression de nos salutations distinguées.

*A vos vœux.
Sincèrement*


Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



Animations 2026

Expositions :

- ✓ Du 3 au 12 avril : photographie, club Privas
 - ✓ Du 1 mai au 10 mai (vernissage le samedi 2) : « La nature fait les siennes » Biennale d'art contemporain et chemin des peintres avec Guy Chambon et Les Grémis.
 - ✓ Du 22 mai au 13 juin : Olivier Lavigne : "La Parodia del Arte" "Une histoire de l'art moderne et contemporain revisitée par Olivier Lavigne"
 - ✓ Du 10 juillet au 24 juillet : 7 artistes : peinture, sculpture, photographie
 - ✓ Du 14 août au 29 août : Yann Martin
 - ✓ Du 4 septembre au 17 septembre : Andrée d'Embrun: "Visages" Peintures et modelages
-
- ✓ *Pour info, à l'occasion du centenaire de la caserne du Cheylard, les pompiers exposeront des photos dans l'ancienne salle de la « Petite boule de la gare » du 18 au 22 mai. Exposition préparée par Emilie Comes.*

Pour mémoire :

A La Chapelle

- ✓ Du 16 juin au 28 : association Mines de couleur
- ✓ Du 3/08 au 10 : L'Estival (Val'Eyrieux)
- ✓ Du 12/10 au 25/10 : semaine bleue (CCAS)
- ✓ Du 13 au 29 novembre : Salon d'automne (Val'Eyrieux)

Au Foyer : 30 mai : jeune théâtre (Association les Créartistes)

Concerts Marchés de l'été :

Marché des producteurs locaux à partir de 17h30 puis concerts vers 20H.

La commune a demandé à l'association « La Grande horloge » de Gaël Romeuf d'assurer le choix et l'organisation technique des concerts. L'association travaille avec des partenariats.

- Le 3/07 : Ayak'cha (S.T.A.C.S) seul
- Le 10/07 : Ecole de musique
- Le 17/07 Label CASC : artistes locaux : Scarpe, pop, rap+ Nako Nako
- Le 24/07 : DJ RDB
- Le 31/07 : L'aile du Zeph
- Le 7/08 : L'Estival
- Le 14/08 : pop avec Godspeed ! (permanent vacation)
- Le 21/08 : scène ouverte avec La Grande horloge (inscriptions auprès de la mairie)

Manifestations :

- ✓ Le 14/05: brocante (Comité des fêtes) qui, pour mémoire, en organise une autre pour le 15 août
- ✓ Le 21/06 : raid VTT au château (EPIC Val'Eyrieux)
- ✓ Le 4/07 : opéra : les contes d'Hoffman d'Offenbach : commune en partenariat avec l'opéra de Lyon. Projection : Ecran village
- ✓ 12 juillet : Comité des Fêtes : Cie PERICARD
- ✓ Le 14 /07 : feu d'artifice, visible du pont de La guinguette + DJ avec « Escalade musicale »
- ✓ Le 14 /07: balade botanique avec CCSTI, château de La chèze

Une balade familiale de 2 H autour du château de la chèze pour découvrir, avec un animateur spécialisé, l'ingéniosité surprenante des plantes.

Cette immersion au cœur de la flore vous invite à porter un nouveau regard sur le végétal, omniprésent dans notre quotidien mais souvent méconnu.

Pour prolonger l'expérience : exposition graines : comment naissent les plantes » à l'arche des Métiers.

- ✓ Le 15/07 : spectacle Emilie Chabanas ; cie LO PIAA LOBA « Sous mes pieds »
- ✓ Les 18, 19/07 : Médiévale : les métiers de l'artisanat au moyen âge
- ✓ Le 24/07 : balade botanique
- ✓ Le 30/07 : grimpe arbres(Val'Eyrieux) ; château
- ✓ Le 1^{er} août : Fête « Place aux jeux » partenariat avec LeCheylard Game
- ✓ Les 7, 8, 9 août : l'ESTIVAL (Val'Eyrieux)
- ✓ Le 15/08 août : brocante, CF
- ✓ Le 17 /08 : spectacle Emilie
- ✓ Le 18/08 : balade botanique
- ✓ Le 22/08 : Rando-croquis avec Sophie Labaune (Mines de couleur)
- ✓ Pour mémoire : le 12 et 13/09 championnat de France VTT pompiers
- ✓ Le 19/09 Journées Européennes du Patrimoine au château...et peut-être plus...
- ✓ Le 26/09 : concert Pop Chefs
- ✓ Le 3/10 : salon du goût dans le cadre de l'Automnal gourmand
- ✓ Les 12 et 13 /12 : Marché de Noël

Le château de La Chèze ouvre ses portes au public en mai et juin cette année (voir jours et horaire sur le site de la mairie) et tous les jours en juillet et août.

Visites libres (mai-juin-juillet-août)

A partir de juillet :

Visites libres

Visites thématiques : vie quotidienne au château à la Renaissance

Ateliers :

Flèches et carreaux : connaissance et manipulation de l'arbalète

Epées et petits chevaliers

Bataille d'archers (Archery tag) **Nouveau**

A l'intérieur :

Jeux anciens, enquête au château

Essai de garde-robe de Mme clauda

La vie de soldat : essai d'armures

La justice médiévale

Les nocturnes : le mardi et jeudi soir ; complot et aventure au château

Communication des événements : OT (diffusion sur site, affiches diffusées dans les autres OT), RDB, Les écrans CTM (près de 42 points dans magasins ; de Valence à ST Etienne et lieux touristiques comme Hauterives où se trouve le Palais idéal du Facteur Cheval, ainsi que les communes à proximité comme Lamastre, Vernoux) , écran et site de la ville, illiwap, bulletin municipal, journaux...

Pour ce qui concerne le château : flyer spécifique